

BILAN DU PROGRAMME D'ACTION DE PREVENTION DES INONDATIONS PAPI D'INTENTION 2019-2020(21) DU TARN-AMONT

Bilan et enseignements



Juin 2022

Avec le soutien financier :

Des communautés de communes membres du Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont

Et des partenaires :



1

SOMMAIRE

Table des matières

Liste des acronymes	4
Rappels sur le PAPI d'intention du Tarn-amont	5
1. Contexte.....	5
2. Territoire	6
3. Gouvernance.....	7
4. Programme	8
Bilan et enseignements du PAPI d'intention	9
1. Bilan synthétique	9
2. Avancée des actions.....	9
3. Bilan financier	11
Bilan des actions	15
Axe 0 : Animer le PAPI d'intention	15
Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	17
Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations.....	42
Axe 3 : L'alerte et la gestion de crise.....	49
Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	52
Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes	54
Axe 6 : Ralentissement des écoulements.....	63
Annexes	70
Annexe 1 : bilan financier.....	70

LISTE DES ACRONYMES

AVP : avant-projet
CC ALCT : Communauté de communes Aubrac-Lot-Causse-Tarn
CC CACTS : Communauté de communes Causse-Aigoual-Cévennes-Terres solidaires
CC GCC : Communauté de communes Gorges-Causse-Cévennes
CC LV : Communauté de communes Larzac et vallées
CC LP : Communauté de communes Lévézou-Pareloup
CC MGC : Communauté de communes Millau-Grands causses
CC SARSV : Communauté de communes Saint-Affricain, Roquefort, Sept vallons
CC CML : Communauté de communes Cévennes au Mont-Lozère
CC MRT : Communauté de communes Muse et Raspes du Tarn
CCI : chambre de commerce et d'industrie
CIB : commission inondation de bassin
CMA : chambre de métiers et de l'artisanat
COFIL : comité de pilotage
COTECH : comité technique
EPCI : établissement public de coopération intercommunale
GEMAPI : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
INRAE : institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
MIIAM : mission interrégionale « inondation arc méditerranéen »
PAPI : programme d'action de prévention des inondations
PHE : plus hautes eaux
PPG : programme pluriannuel de gestion
SAGE : schéma d'aménagement et de gestion de l'eau
UHR : unité hydrographique de référence
ZEC : zone d'expansion de crue

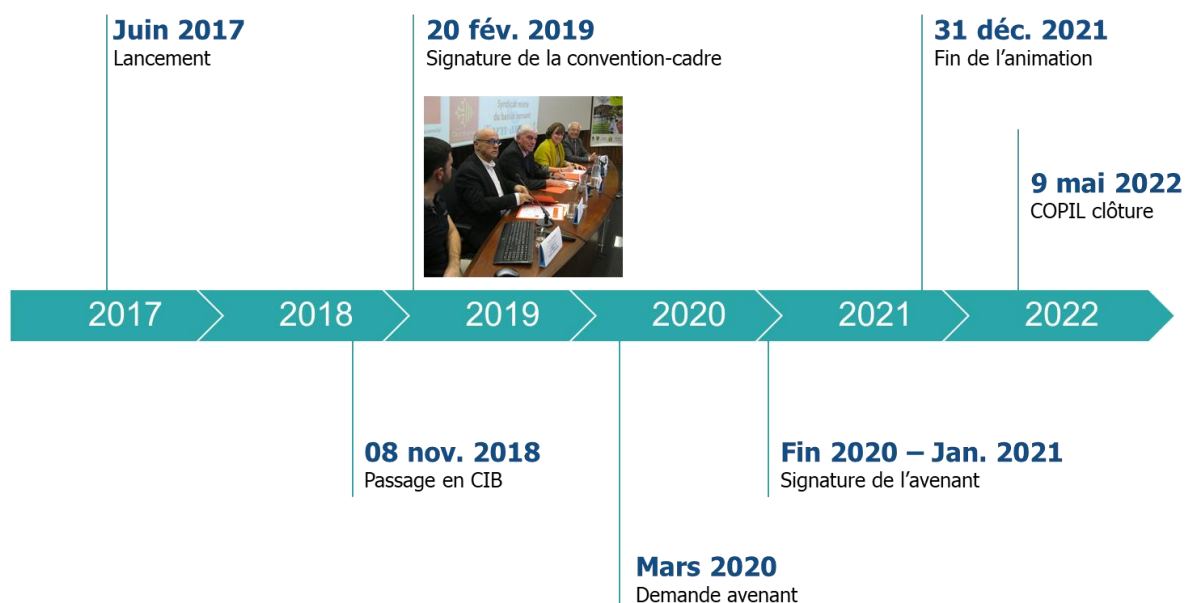
RAPPELS SUR LE PAPI D'INTENTION DU TARN-AMONT

1. CONTEXTE

Suite aux crues majeures de novembre 2014 ayant touché le sud-Aveyron et avec l'appui de l'État, les élus de l'unité hydrographique de référence (UHR) Tarn-amont ont décidé de lancer un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) d'intention sur l'ensemble de leur bassin versant pour améliorer la connaissance du risque d'inondations et mobiliser les maîtres d'ouvrage sur cette thématique. Il est la phase préalable à un PAPI complet, plus opérationnel.

Il faut noter qu'un PAPI d'intention s'est mis en place en parallèle sur l'UHR Tarn-Dourdou-Rance, à l'aval, initialement porté par le Parc naturel régional des Grands Causses dans l'attente de la création d'un syndicat mixte de bassin versant au 1^{er} janvier 2020.

Sur le Tarn-amont, une déclaration d'intention a été transmise le 17 mars 2017 par le Syndicat Tarn-amont au préfet de la région Occitanie, coordonnateur du bassin Adour-Garonne. La préfecture de région a décidé le 12 mai 2017 de confier le pilotage de cette procédure au préfet de l'Aveyron dans la mesure où la majorité des enjeux est localisée dans ce département.



- Juin 2017 : embauche d'un animateur par la Communauté de communes Millau Grands causses (CCMGC), en partenariat avec le Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses, le Syndicat mixte du bassin versant de la Dourbie et le Syndicat mixte des bassins du Cernon et du Souizon, dans l'attente de la création du Syndicat de bassin
- 1^{er} avril 2018 : dissolution des 3 syndicats de rivière et création du Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont. Transfert de la totalité de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondation) et du portage du PAPI.
- 8 novembre 2018 : présentation du projet de PAPI d'intention par le Syndicat Tarn-amont devant la commission inondations du bassin (CIB) Adour-Garonne à Toulouse.
- 20 février 2019 : signature de la convention : Etat, région Occitanie et Syndicat Tarn-amont. Lancement officiel de la phase de mise en œuvre du PAPI d'intention sur le territoire Tarn-amont
- Mars 2020, demande d'un avenant à l'occasion du bilan à mi-parcours du PAPI,
- Hiver 2020-2021 : signature de l'avenant :

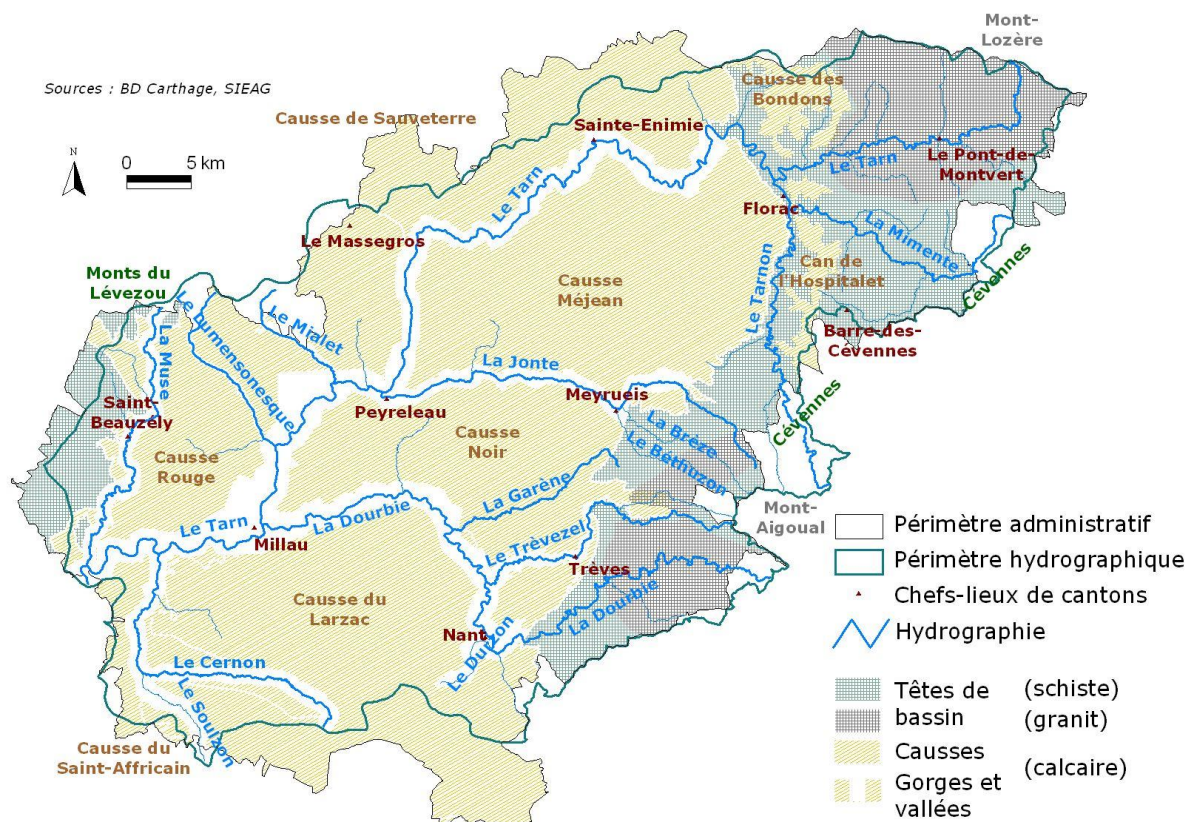
- Allongement la durée d'animation du PAPI et prolonger les délais de réalisation des actions jusqu'au 31 décembre 2021 (soit une durée de 13 mois)
- Précision de l'action 1.3 relative à la conception de supports de sensibilisation
- Prolongation de l'action 1.4 relative aux interventions en milieu scolaire : ajout d'un programme d'animation pour l'année scolaire 2020-2021
- Ajout l'action 5.3 « Etudier la restauration d'une zone d'expansion de crues ZEC en rive gauche à Saint Rome de Cernon ».
- 31 décembre 2021 : fin de l'animation du PAPI d'intention
- Début 2022 : poursuite et finalisation de certaines actions malgré la fin officielle du PAPI d'intention
- 9 mai 2022 : comité de pilotage COPIL de clôture du PAPI d'intention et lancement de la démarche de PAPI complet.

2. TERRITOIRE

Le périmètre d'action du PAPI Tarn-amont est le bassin versant du Tarn-amont. Ce territoire s'étend sur 2 627 km², des sources du Tarn jusqu'à sa confluence avec la Muse. Situé au sud du Massif-Central, il appartient au district hydrographique Adour-Garonne et constitue un bassin de risque cohérent. C'est une unité hydrographique de référence telle que définie par le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Adour-Garonne et se situe à cheval sur trois départements : l'Aveyron, le Gard et la Lozère, en région Occitanie.

Le Tarn s'écoule sur 380 km entre ses sources et sa confluence avec la Garonne, à Moissac (Tarn-et-Garonne). L'UHR Tarn-amont comprend les 124 premiers kilomètres du Tarn, depuis ses sources (altitude 1 560 m) jusqu'à sa confluence avec la Muse (altitude 320 m), considérée comme exutoire du bassin versant. Sur ce secteur, le Tarn compte comme principaux affluents le Tarnon (38 km), la Jonte (37 km), la Dourbie (71 km), le Cernon (30 km) en rive gauche, le Lumensonesque (16 km) et la Muse (29 km) en rive droite.

Sur ce territoire très rural, on dénombre 88 communes qui font intégralement ou partiellement parties du bassin versant hydrographique : 32 dans l'Aveyron, 6 dans le Gard et 21 en Lozère (annexe 1). On recense 48 395 habitants (source Insee 2018), installés majoritairement dans les vallées. La densité moyenne de la population sur le territoire est très faible : 19 hab./km². Une grande partie de cette population se concentre sur l'aval du bassin (80% dans l'Aveyron), et essentiellement à Millau (22 000 habitants).



3. GOUVERNANCE

Le Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont, créé en avril 2018, assure la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) transférée par ses établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) membres, ainsi que des compétences relatives à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques, notamment pour animer et assurer la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection des ressources. Ses statuts précisent que l'ensemble des compétences du syndicat s'inscrit dans le cadre d'outils de gestion intégrée (SAGE, contrat de rivière, PPG, PAPI...) et se traduit par des missions de planification et gestion intégrée de l'eau ; animation, coordination, concertation, communication, sensibilisation ; maîtrise d'ouvrage, assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, appui technique.

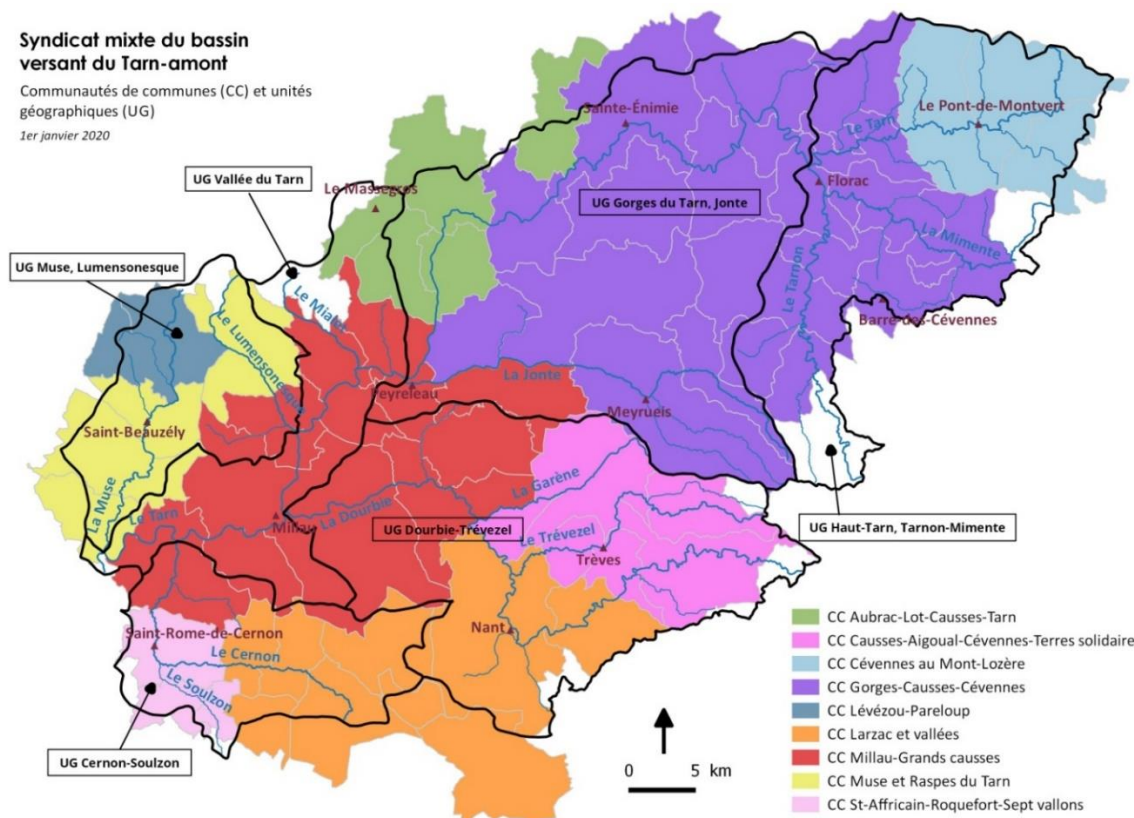
Le Syndicat Tarn-amont voit son siège situé à Sainte-Énimie, sur la commune de Gorges-du-Tarn-Causse, en Lozère, et dispose d'une antenne à Millau.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le syndicat est composé de neuf communautés de communes membres :

- Aubrac-Lot-Causse-Tarn (ALCT) ;
- Causse-Aigoual-Cévennes-Terres solidaires (CACTS) ;
- Gorges-Causse-Cévennes (GCC) ;
- Larzac et vallées (LV) ;
- Lézou-Pareloup (LP) ;
- Millau-Grands causses (MGC) ;
- Saint-Affricain, Roquefort, Sept vallons (SARSV) ;
- Cévennes au Mont-Lozère (CML) ;
- Muse et Rases du Tarn (MRT).

Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont

Communautés de communes (CC) et unités géographiques (UG)
1er janvier 2020



4. PROGRAMME

Le présent PAPI d'intention comprend au final un ensemble de 23 fiches-actions, pour une mise en œuvre sur trois ans et un coût global estimé à 806 345 €TTC.

Parmi les sept axes définis par le cahier des charges « PAPI 3 », le PAPI Tarn-amont concerne les six premiers axes d'intervention. Le septième axe n'est pas mobilisé car le territoire ne compte aucun ouvrage de protection hydraulique contre les crues (type digue ou barrage). L'animation du projet a été classée au sein d'un axe supplémentaire qui lui est dédié :

	PAPI d'intention (avec avenant)	Coûts estimés (€TTC)
Axe 0	Animation du PAPI	134 020
Axe 1	Amélioration de la connaissance et de la conscience	223 525
Axe 2	Surveillance et prévision des crues et inondations	136 800
Axe 3	Alerte et gestion de crise	Pris en charge par communes
Axe 4	Prise en compte du risque d'inondations dans l'urbanisme	Pris en charge par l'Etat ou par l'animation PAPI
Axe 5	Réduction de la vulnérabilité	252 000
Axe 6	Ralentissement des écoulements	60 000
	TOTAL	806 345

BILAN ET ENSEIGNEMENTS DU PAPI D'INTENTION

1. BILAN SYNTHETIQUE

L'objectif principal du PAPI d'intention était de lancer une démarche de prévention des inondations, afin que le Tarn-amont devienne un territoire résilient, capable de supporter des inondations parfois inévitables. Une véritable culture du risque inondation a pu être renforcée sur le territoire et continue d'être développée, les connaissances sur les phénomènes de crues et les possibilités d'alerter ont pu être affinées, la démarche de réduction de la vulnérabilité à la parcelle a été initiée, et de nombreuses communes ont pu être conseillées et épaulées dans leurs réflexions autour de la gestion des problématiques liées aux inondations. Tout au long de l'animation du PAPI, l'accent a été mis sur la concertation et la mobilisation des parties prenantes à chaque échelle : du riverain aux services de l'Etat, des élus locaux aux associations, sans oublier les partenaires techniques. Une réelle synergie a été initiée sur le territoire autour de la prévention des inondations.





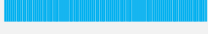







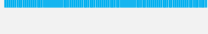








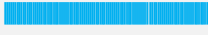

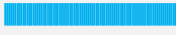
2. AVANCEE DES ACTIONS

Cette partie présente de manière globale la réalisation du PAPI.

22 actions sur les 23 prévues dans le PAPI d'intention ont été réalisées, l'installation des stations d'alerte (action 2.4) a été reportée et sera réalisée dans le présent PAPI complet 2024-2029.

Le tableau suivant présente de manière synthétique le taux de réalisation technique définitive de chaque action (une fois l'action clôturée dans le cadre du PAPI d'intention).

L'action 6.2 concernant l'élaboration d'un programme de travaux pour limiter l'érosion des berges sur la basse vallée de la Dourbie n'a abouti – à l'issue du PAPI d'intention – qu'à une étude de faisabilité sur les secteurs à forts enjeux. La mobilisation des parties prenantes a été compliquée dans le contexte de la pandémie de coronavirus, de plus les changements d'interlocuteurs réguliers n'ont pas facilité l'aboutissement de l'action (animateurs, et élus notamment). Les problématiques de ce secteurs sont maintenant traitées dans le cadre du Programme pluriannuel de gestion (PPG) des milieux aquatiques 2023-2027.

N°	INTITULE	REALISATION TECHNIQUE (%)	GRAPHIQUE
0.1	Animer le PAPI d'intention	95	
1.1	Élaborer les Dicrim	75	
1.2	Assurer l'information communale sur les risques et les mesures de sauvegarde	100	
1.3	Concevoir des supports de sensibilisation	100	
1.3.1	Maquette "inondations"	100	
1.3.2	Journées "inondations"	100	
1.3.3	Plan de communication "culture du risque et milieux aquatiques"	100	
1.4	Intervenir en milieu scolaire	100	
1.5	Recenser et poser des repères de crue	100	
1.6	Réaliser une étude hydrogéomorphologique sur les secteurs à enjeux des bassins du Trévezel et de la haute-Dourbie	100	
1.7	Réaliser une étude globale sur le ruissellement	80	
2.1	Installer des échelles limnimétriques	100	
2.2	Accompagner les acteurs locaux dans la prise en main des outils de surveillance et de prévision des crues mis à leur disposition par l'État	100	
2.3	Identifier les sites propices à l'implantation de stations de surveillance	100	
2.4	Installer des stations de surveillance des cours d'eau	0	
3.1	Élaborer les PCS et les maintenir à jour	75	
3.2	S'équiper pour la gestion de crise	70	
4.1	Actualiser les PPRI	75	
4.2	Assister les communes et les EPCI pour la prise en compte des prescriptions règlementaires des PPRI lors de l'élaboration de leurs documents d'urbanisme (PLUI notamment)	40	
5.1	Diagnostiquer la vulnérabilité des habitations et des bâtiments publics situés en zone inondable	100	
5.2	Diagnostiquer la vulnérabilité des entreprises situées en zone inondable	100	
5.3	Étudier la restauration d'une zone naturelle d'expansion de crue en rive gauche à Saint-Rome-de-Cernon	75	
6.1	Étudier des solutions pour limiter l'impact des crues torrentielles sur le bassin versant du Ladoux	100	
6.2	Élaborer un programme de travaux pour limiter l'érosion des berges sur la basse vallée de la Dourbie	60	
	TOTAL	85,21	

Au final, le PAPI d'intention du Tarn-amont a un taux de réalisation de plus de 85 % : il aura répondu à la plupart des attentes du territoire.

3. BILAN FINANCIER

















Le coût global du PAPI d'intention, est de **462 899,51 €TTC**, soit un peu plus de la moitié du coûts estimé (806 345,09 €TTC). En effet, la mise en œuvre de certaines actions a été redimensionnée en fonction des besoins du territoire et des opportunités :

- L'action 1.3.2 – Journées inondations : L'action a pu profiter du cadre offert par de l'appel à projet de la journée nationale de la résilience (13 octobre). L'évènement a été organisé le 8 novembre 2022 en commémoration des 40 ans de la crue de 1982 à Millau, en partenariat étroit avec la Ville de Millau.
- L'action 1.7 – Étude globale sur le ruissellement : a finalement été réalisée en régie, en partenariat avec le Cerema et l'INRAE ;
- L'action 2.4 – installation des stations de surveillance des cours d'eau : a été reportée dans le PAPI complet ;
- L'action 5.1 – Diagnostics de vulnérabilité des habitations et des bâtiments publics : les diagnostics habitations ont été réalisés par une équipe dédiée au sein du Syndicat Tarn-amont ;
- L'action 5.2 – Diagnostics de vulnérabilité des entreprises situées en zone inondable : aucun diagnostic complet n'a été demandé.
- L'action 5.3 – Étude pour la restauration d'une ZEC à Saint Rome de Cernon : la réalisation d'un avant-projet (AVP – phase 2) n'a pas été activée.

Le tableau sur la page suivante présente de manière synthétique le taux de réalisation financière du PAPI d'intention. Ce taux est calculé comme suit :

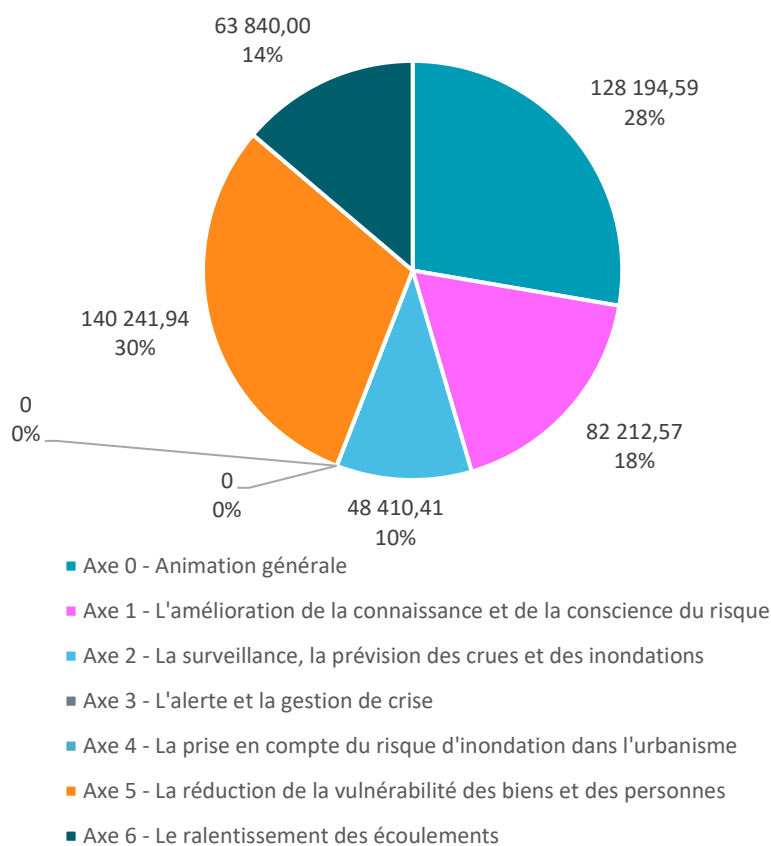
$$\text{Réalisation financière} = \frac{\text{Coût réel}}{\text{Coût prévisionnel}} \times 100$$

Le bilan financier détaillé est présenté en Annexe 1.

N°	INTITULE	REALISATION FINANCIERE	GRAPHIQUE
0.1	Animer le PAPI d'intention	96	
1.1	Élaborer les Dicrim	-	-
1.2	Assurer l'information communale sur les risques et les mesures de sauvegarde	-	-
1.3	Concevoir des supports de sensibilisation	110	
1.3.1	Maquette "inondations"	100	
1.3.2	Journées "inondations"	146	
1.3.3	Plan de communication "culture du risque et milieux aquatiques"	111	
1.4	Intervenir en milieu scolaire	42	
1.5	Recenser et poser des repères de crue	86	
1.6	Réaliser une étude hydrogéomorphologique sur les secteurs à enjeux des bassins du Trévezel et de la haute-Dourbie	92	
1.7	Réaliser une étude globale sur le ruissellement	0	
2.1	Installer des échelles limnimétriques	86	
2.2	Accompagner les acteurs locaux dans la prise en main des outils de surveillance et de prévision des crues mis à leur disposition par l'État	-	-
2.3	Identifier les sites propices à l'implantation de stations de surveillance	100	
2.4	Installer des stations de surveillance des cours d'eau	0	
3.1	Élaborer les PCS et les maintenir à jour	-	-
3.2	S'équiper pour la gestion de crise	-	-
4.1	Actualiser les PPRI	-	-
4.2	Assister les communes et les EPCI pour la prise en compte des prescriptions règlementaires des PPRI lors de l'élaboration de leurs documents d'urbanisme (PLUI notamment)	-	-
5.1	Diagnostiquer la vulnérabilité des habitations et des bâtiments publics situés en zone inondable	60	
5.2	Diagnostiquer la vulnérabilité des entreprises situées en zone inondable	61	
5.3	Étudier la restauration d'une zone naturelle d'expansion de crue en rive gauche à Saint-Rome-de-Cernon	47	
6.1	Étudier des solutions pour limiter l'impact des crues torrentielles sur le bassin versant du Ladoux	100	
6.2	Élaborer un programme de travaux pour limiter l'érosion des berges sur la basse vallée de la Dourbie	100	
	TOTAL	57	

Le montant total dépensé lors de l'animation du PAPI d'intention est réparti comme suit :

Répartition par axe du montant réel



Répartition du temps par axe

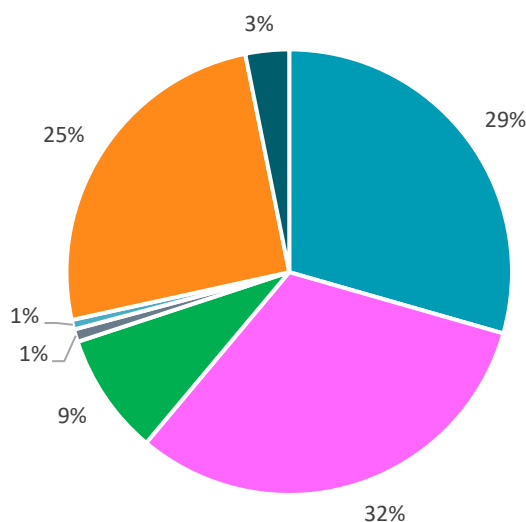


Figure 1 : Répartition par axe du montant des dépenses réelles et du temps d'animation au 31 décembre 2021

Les axes concernant l'animation du PAPI et la réduction de la vulnérabilité (axes 0 et 5) représentent à eux seuls près des 2/3 du total des dépenses. Le reste des dépenses étant équitablement réparti entre les axes 1, 2 et 6.

Concernant le temps d'animation¹ ce sont les axes 1 et 5 qui prédominent (au même niveau que l'animation générale du PAPI : axe 0).

Ces répartitions, illustrent l'importance donnée à l'animation dans le cadre de ce PAPI, pour la mise en œuvre des actions, notamment au sein de l'axe 1, qui a nécessité un tiers du temps d'animation pour « seulement » 17% du montant total des dépenses.

La répartition des dépenses par structure est répartie comme suit :

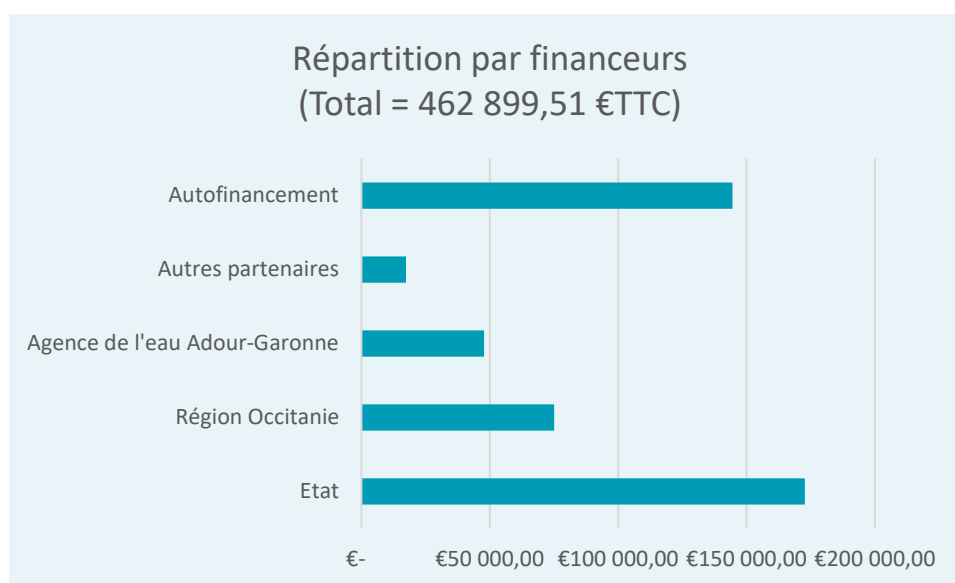


Figure 2 : répartition des dépenses réelle par structure partenaire

Les principaux financeurs de ce PAPI d'intention sont l'Etat et les communautés de communes membres du Syndicat Tarn-amont. Viennent ensuite la région Occitanie puis l'Agence de l'eau Adour Garonne. D'autres partenaires financiers sont intervenus sur des actions spécifiques : Conseils départementaux, chambres consulaires, CPIE notamment.

¹ Le temps d'animation est analysé au 31 décembre 2021 et ne tient pas compte du temps nécessaire à finaliser les actions encore en cours en 2022.

BILAN DES ACTIONS

AXE 0 : ANIMER LE PAPI D'INTENTION

OBJECTIFS/DESCRIPTION DE L'ACTION

La personne en charge de l'animation a plusieurs missions :

- Suivi technique et financier du programme d'actions ;
- Organisation des comités techniques et comités de pilotage des différentes actions ;
- Élaboration des cahiers des charges, lancement et suivi des consultations des entreprises, suivi des études, concertation pour l'avancement des différentes actions du PAPI ;
- Assistance aux communes ou intercommunalités pour la mise en œuvre des DICRIM, l'organisation de réunions d'informations, d'actions de sensibilisation (à destination des scolaires, des riverains ou du grand public), la pose de repères de crue, l'appropriation des outils à disposition des acteurs locaux (bases de données, systèmes de prévision...), la mise en œuvre des prescriptions des PPRI... ;
- Concertation permanente de tous les acteurs du territoire prenant part à la prévention des inondations (élus locaux, services de l'État, animateurs des PAPI des territoires limitrophes...).

TERRITOIRE CONCERNE : UHR TARN-AMONT

MAITRISE D'OUVRAGE : SYNDICAT TARN-AMONT

MISE EN ŒUVRE :

L'animation du PAPI dans sa phase de mise en œuvre a débuté le 1^{er} décembre 2018.

La cérémonie de signature de la convention-cadre du PAPI entre l'État, la Région et le Syndicat Tarn-amont s'est déroulée le 20 février 2019 à Millau.

Deux changements d'animateur/trice sont à noter :

- au 1^{er} avril 2019
- au 29 juin 2020.

Aucun tuilage n'a pu avoir lieu lors de ces deux changements. A chaque fois, cette situation a allongé les temps d'appropriation de l'ensemble des dossiers par le nouvel animateur et donc du réamorçage des actions du PAPI d'intention.

REALISATIONS

Suivi global du PAPI :

- Cérémonie de signature de la convention cadre du PAPI d'intention : 20 février 2019
- COTECH restreint validation avenant PAPI : 25 février 2020,
- COPIL + Comité syndical de validation de l'avenant du PAPI : 10 mars 2020
- COTECH : 4 février 2021
- COPIL : 18 mars 2021
- COPIL de clôture : 9 mai 2022

Réunions des unités géographiques :

- Juillet et novembre 2019
- Mai 2021

Formations et journées techniques principales :

- Réunion des gestionnaires de PAPI en Occitanie : 21 mai 2019, Carcassonne ;
- Journée « vulnérabilité » organisée par le Cerema : 6 juin 2019, Aix-en Provence

- E-colloque Ruissellement organisé par l'ANEB (association nationale des élus des bassins) : du 30 novembre au 2 décembre 2020
- Journée technique post-catastrophe organisée par le Cerema : 16 novembre 2021, Aix-en-Provence

Points réguliers avec l'équipe du Syndicat Tarn-amont, les différents acteurs et partenaires de la mise en œuvre du PAPI d'intention, l'animatrice du PAPI d'intention Tarn-Dourdou-Rance.

Un avenant au PAPI d'intention a été présenté au moment du bilan à mi-parcours du PAPI (mars 2020) :

- Allongement de la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2021
- Ajustement du montant et échéancier prévisionnel du PAPI, en lien avec la modification d'actions : action 1.3 « Concevoir de supports de communication » développée en 3 sous-actions (maquette inondation, journées inondations, et plan de communication) et ajout de l'action 5.3 « étudier la restauration d'une ZEC en rive gauche à Saint Rome de Cernon ».

ENSEIGNEMENTS

Les changements d'animateur/trice sans tuilage possible en plus des confinements liés à la situation sanitaire depuis le printemps 2020 (pandémie de Covid-19) ont été un frein pour une animation continue et fluide des actions du PAPI.

REALISATION FINANCIERE

 96 %

Financeurs	Assiette éligible	Taux	Montant
État (FPRNM)	116 851,57€	40% TTC	46 740,63 €
Région Occitanie	120 155,09€	20% TTC	23 970,71 €
Agence de l'eau Adour-Garonne	128 194,59€	15% TTC	21 245,80 €
Autofinancement	128 194,59€	15% TTC	36 237,45 €
			128 194,59 €

Montant prévisionnel : **134 020,09 €TTC**

INDICATEURS DE SUIVI TECHNIQUE

 95 %

Nombre de COTECH et COPIL organisés : 5

Nombre d'actions réalisées : 22 (objectif avant l'avenant : 20, après l'avenant : 23) → l'action non réalisée (2.4) est reportée dans le PAPI complet

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

1.1. ELABORER LES DICRIM

OBJECTIFS/DESCRIPTION DE L'ACTION

Le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) doit être rédigé par la commune et mis à disposition de tous. Le Syndicat Tarn-amont a souhaité apporter un appui technique et administratif aux communes du bassin versant du Tarn-amont (conseils, suivi dans la démarche, etc.) dans la mise en place de ces documents, leur permettant ainsi de respecter l'obligation réglementaire.

TERRITOIRE CONCERNE : UHR TARN-AMONT

MAITRISE D'OUVRAGE : COMMUNES

MISE EN ŒUVRE :

- Diffusion d'un document d'aide à la rédaction (trame) du DICRIM
- Accompagnement personnalisé des communes intéressées
- Communication auprès des nouveaux élus suite aux élections municipales :
 - Relance sur la nécessité de mise à jour
 - Atelier de travail par unité géographique (UG) du BV Tarn-amont : présentation d'un DICRIM et de son utilité pour communiquer sur les risques : exemple du DICRIM du Pont de Claix (38), diffusion d'une trame de DICRIM avec sa notice d'utilisation.

REALISATIONS

- Seule la commune de Nant a souhaité être assistée pour l'élaboration de son DICRIM (conjointement avec l'élaboration de son PCS) : 2019-2020.
- Communes relancées pour la mise à jour : toutes les communes rencontrées par l'animatrice du PAPI au fil de la mise en œuvre des actions depuis juin 2020
- Communes présentes aux ateliers, soit 26 communes :
 - UG Gorges du Tarn-Jonte : Le Rozier, Gorges du Tarn Causses, Ispagnac, La Malène
 - UG Haut-Tarn-Tarnon-Mimente : Florac, Rousses, Bédoues-Cocurès
 - UG : Vallée du Tarn : Rivière sur Tarn, Aguessac, Mostuéjous, Millau, Paulhe
 - UG Muse Lumenesque : Montjoux, Le Truel, Saint Beauzély, Saint Laurent de Lévezou, Saint Léons
 - UG Dourbie Trévezel : La Roque Sainte-Marguerite, Trèves, Revens, Saint Jean du Bruel, Dourbies
 - UG Cernon Souzou : Tournemire, Saint Rome de Cernon, Saint Georges de Luzençon, Sainte Eulalie de Cernon

ENSEIGNEMENTS

Les nombreux changements d'animateur/ice PAPI ainsi que la pandémie n'ont pas permis d'accompagner individuellement les 18 communes prévues pour la rédaction de leur DICRIM, mais les ateliers par UG ont permis d'en informer et sensibiliser un plus grand nombre.

REALISATION FINANCIERE

Compris dans l'animation PAPI.

INDICATEURS DE SUIVI TECHNIQUE



Nombre de DICRIM réalisés pendant la phase intention : 1 (objectif prévu : 18).
26 communes ont bénéficié d'une formation sur le DICRIM, en atelier.

1.2. ASSURER L'INFORMATION COMMUNALE SUR LES RISQUES ET LES MESURES DE SAUVEGARDE

OBJECTIFS/DESCRIPTION DE L'ACTION

Sur les communes couvertes par un PPRI, les mairies ont pour obligation de communiquer, au minimum une fois tous les deux ans, sur les risques et les mesures de sauvegardes, notamment à l'attention des nouveaux arrivants. L'animateur du PAPI peut appuyer les services communaux dans l'organisation de réunions biennales, la rédaction d'articles...

TERRITOIRE CONCERNE : UHR TARN-AMONT – COMMUNES COUVERTES PAR UN PPRI APPROUVE

MAITRISE D'OUVRAGE : COMMUNES

MISE EN ŒUVRE :

- Mise à disposition des communes de l'exposition mobile sur les crues et les inondations
- Rappel des obligations du maire en termes de communication lors des réunions d'UG : en 2019 puis en 2021.

REALISATIONS

- Utilisation de l'exposition « crues et inondations » : Saint Rome de Cernon, Saint Georges de Luzençon, Rivière sur Tarn, Millau, Cans et Cévennes, Dourbies, La Malène, Ispagnac, Mostuéjols, Peyreleau
- Rappels lors des UG :
 - 2019 : « Gorges du Tarn, Jonte », « Haut Tarn Tarnon Mimente », « Vallée du Tarn »,
 - 2021 : « Gorges du Tarn, Jonte », « Haut Tarn Tarnon Mimente », « Vallée du Tarn », « Muse Lumensonesque », « Dourbie Trévezel », « Cernon Souzou » (cf. liste des 26 communes participantes au niveau de l'action 1.1).
- En cours : organisation d'un événement autour des 40 ans de la crue de 1982 à Millau. Partenariat entre la ville de Millau et le Syndicat Tarn-amont.

ENSEIGNEMENTS

La pandémie due au coronavirus a limité le nombre d'actions de communication qui ont pu être réalisées pendant ce PAPI d'intention.

REALISATION FINANCIERE

Compris dans l'animation PAPI.

INDICATEURS DE SUIVI TECHNIQUE

 100 %

Nombre d'actions de communication réalisées en partenariat Commune/Syndicat Tarn-amont :

- 10 communes ont utilisé l'exposition « crues et inondations » entre 2017 et 2021
- Sensibilisation au risque inondation lors des journées du Patrimoine de Pays et des Moulins à Saint Chély du Tarn en juin 2021 : utilisation de la maquette inondation (cf. action 1.3.1)
- Un événement autour des 40 ans de la crue de 1982 à Millau est en cours d'organisation en partenariat avec la ville de Millau.
- Une exposition sur le Tarn va être organisée à Aguessac courant de l'été 2022.
-

L'ensemble des 26 communes présentes lors des réunions d'UG ont été sensibilisées au sujet de l'information communale sur les risques et les mesures de sauvegarde.

1.3. CONCEVOIR DES SUPPORTS DE SENSIBILISATION

OBJECTIFS/DESCRIPTION DE L'ACTION

Au cours de la rédaction du PAPI d'intention, il a été prévu de réaliser des supports de sensibilisation (flyers, plaquettes...) à destination de la population sans que le contenu de ceux-ci soit précisément identifié. L'objectif est lui, clairement identifié : ces supports doivent permettre d'informer le grand public sur le fonctionnement des cours d'eau, les phénomènes de crues et d'inondations, et contribuer à développer la culture du risque sur le territoire.

TERRITOIRE CONCERNE : UHR TARN-AMONT

MAITRISE D'OUVRAGE : SYNDICAT TARN-AMONT

MISE EN ŒUVRE

Le besoin en termes d'outils de communication s'est précisé lors de la première phase de mise en œuvre du PAPI d'intention et trois sous-actions ont été identifiées dans l'avenant :

1. La réalisation d'une maquette « inondations »
2. L'organisation de « journées inondations »
3. L'élaboration d'un plan de communication sur le risque inondation et les milieux aquatiques.

Ces sous-actions sont développées individuellement dans les fiches suivantes.

INDICATEURS DE SUIVI TECHNIQUE

100 %

Nombre d'actions de communication réalisées pendant la phase intention : 3

- Maquette inondation (cf. fiche suivante 1.3.1), déjà utilisée régulièrement par le CPIE du Rouergue pour les animations scolaires (depuis le début de l'année scolaire 2021-2021)
- Journées inondations (cf. fiche suivante 1.3.2), prévues en novembre 2022
- Plan de communication (cf. fiche suivante 1.3.3)

1.3.1. MAQUETTE « INONDATIONS »

OBJECTIFS/DESCRIPTION DE L'ACTION

Réalisation d'une maquette pédagogique sur les crues et les risques inondations afin de mieux appréhender les phénomènes des crues. C'est le CPIE du Rouergue qui est à l'origine de l'idée de cette maquette : leur expérience en animation auprès de scolaires et du grand public, les a amenés à imaginer cette solution pour matérialiser et expérimenter concrètement les phénomènes de crues. Cette maquette s'adresse d'abord aux enfants (utilisation par les CPIE), mais aussi à tous les publics.

TERRITOIRE CONCERNE :

Syndicats des bassins Tarn-amont, Aveyron Amont, Viaur, Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance et Lot amont.

MAITRISE D'OUVRAGE : SYNDICAT TARN-AMONT

MISE EN ŒUVRE

Un groupe de travail a été formé pour l'élaboration de la maquette : CPIE du Rouergue, les Syndicats des bassins Tarn-amont, Aveyron Amont, Viaur, Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance et Lot amont et la DDT de l'Aveyron.

Il s'est réuni à plusieurs reprises :

- Rédaction du cahier des charges pour consulter les entreprises
- Réunion avec l'entreprise sélectionnée – AA prototype – pour définir précisément les besoins et les attentes pour chacun des modules de la maquette (oct. 2020)
- Présentation par AA prototype de la maquette terminée (juin 2021)
- Présentation de la maquette aux associations susceptibles d'utiliser la maquette en milieu scolaire (déc. 2021)
- Présentation de la maquette au comité syndical du Syndicat Tarn-amont: mars 2022
- *Prévu : présentation de la maquette aux autres syndicats dès que possible.*

REALISATIONS

Réalisation de la maquette par AA prototypes. Elle se compose de 4 modules utilisables ensemble ou séparément.



- **Module 1 : monts et sources**
Objectif : illustrer l'amplification d'une inondation suite à des aménagements agricoles ou urbanistiques (recalibrage du cours d'eau, assèchement des prairies, rôle des zones humides...).
- **Module 2 : zone agricole**
Objectif : mise en évidence de l'impact de différents types d'agriculture sur le milieu naturel (ripisylves, haies, travail du sol, bande enherbée, biodiversité...).
- **Module 3 : urbanisation**
Objectif : montrer l'effet de l'imperméabilisation des sols qui amplifie le phénomène des crues (zone d'expansion de crue, remblais en zone inondable, digue, déchets, phénomène d'embâcle...).
- **Module 4 : activités de loisirs**
Objectif : montrer les conséquences des inondations en aval (camping, activités de loisirs...), informer sur la prévention du risque par le système de stations de mesures et d'alerte.

ENSEIGNEMENTS/LIMITES

La maquette ne peut pas être mise à disposition de manière autonome, et doit nécessairement être accompagnée d'un animateur formé à son utilisation.

La logistique pour son utilisation sur les territoires des autres syndicats pourrait se relever lourde : maquette stockée à Millau, poids et taille de chaque module, etc.

REALISATION FINANCIERE

 100 %

Financiers	Assiette éligible	Taux	Montant
État (FPRNM)	10 600€	50% TTC	5 300 €
Région Occitanie	10 600€	0% TTC	-
Autres partenaires	10 600€	0% TTC	-
Autofinancement	10 600€	50% TTC	5 300 €
			10 600€

Montant prévisionnel : 10600 €TTC

Auto-financement :

- Syndicats des bassins Tarn-amont, Aveyron Amont, Viaur, Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance et Lot amont : 20 %
- CPIE du Rouergue : 30 %

INDICATEURS DE SUIVI TECHNIQUE

Réalisation de la maquette  100 %

1.3.2. JOURNEES « INONDATIONS »

OBJECTIFS/DESCRIPTION DE L'ACTION

Organiser un évènement de sensibilisation du grand public et des élus (suite au renouvellement des équipes municipales en 2020) autour des inondations pour renforcer la culture du risque sur le territoire et communiquer sur les actions en cours.

TERRITOIRE CONCERNE : UHR TARN-AMONT

MAITRISE D'OUVRAGE : SYNDICAT TARN-AMONT

MISE EN ŒUVRE

Plusieurs réunions de travail ont été réalisées pour organiser ces journées inondations :

- Personnes mobilisées : équipe du Syndicat Tarn-amont, Syndicat Tarn Sorgues Dourdou Rance, MIIAM (mission interrégionale inondation arc méditerranéen), Ville de Millau, CCMGC, Association des riverains du Tarn et de la Dourbie, CPIE, Stade d'eaux vives de Millau.
- Publics cibles : grand public, jeune public, élus
- Présentation de démonstrateurs de portière de voiture et de porte de garage (mis à disposition par la MIIAM) : ces démonstrateurs permettent d'éprouver la force nécessaire pour ouvrir une porte selon une hauteur d'eau donnée → *annulé*
- **Organisation d'un évènement le 8 novembre 2022 autour des 40 ans de la crue de 1982 à Millau, en partenariat avec la Ville de Millau. Evènement organisé dans le cadre de l'appel à projet de l'édition 2022 de la journée nationale de la résilience (du 13 octobre).**

REALISATIONS

- Initialement prévu en novembre 2020, en association avec le Syndicat Tarn Sorgues Dourdou Rance, un programme prévisionnel a été détaillé pour la présentation des démonstrateurs de portières → report en 2021 puis annulation en lien avec la situation sanitaire-Covid 19.
- Appui des journées inondations sur la fête de l'eau à Millau (4 & 5 septembre 2021) organisées par le stade d'eaux vives de Millau. Format plus léger qu'initialement prévu avec l'animation d'un stand par le Syndicat Tarn-amont : présentation de la maquette inondation et de l'exposition → annulation de la fête de l'eau 2021 en lien avec la situation sanitaire-Covid 19.
- **Organisation d'un évènement commémoratif de la crue du 8 novembre 1982 à Millau, en partenariat avec la ville de Millau :**
 - Collecte de témoignage ayant donné lieu à l'enregistrement d'une émission radio (radio Larzac) et à la réalisation d'une vidéo (Ville de Millau). Les témoignages sont consultables sur le site web du syndicat Tarn-amont : <https://www.tarn-amont.fr/evenements-historiques/>
 - Exposition sur les quais de Millau de 10 panneaux construits à partir d'archives de journaux et de photos de riverains (exposés pendant 3 mois)
 - Balade pédagogique à destination des scolaires
 - Représentation de la pièce de théâtre « 16431, souvenirs d'avenir » de la compagnie essentiel éphémère
 - Organisation d'une soirée d'échanges autour de comment vivre en zone inondable « quand le Tarn se déchaîne, il faut savoir agir », avec interventions de radio Larzac, de la Ville de Millau, de la DDT 12, du SDIS12 et du Syndicat Tarn-amont.





ENSEIGNEMENTS

- La démonstration des simulateurs de portière de voiture et de porte de garage de la MIIAM nécessite une logistique qui s'est avérée plutôt lourde, notamment pour trouver une salle sécurisée et suffisamment grande (ouverture) pour les accueillir.
- La situation sanitaire liée à la pandémie (covid 19) n'a pas permis d'organiser les journées inondations telles qu'initialement prévues.
- L'évènement commémoratif de la crue de 1982 organisé avec la ville de Millau a également servi à effectuer la communication sur le risque inondation, qui est obligatoire pour les communes à risque tous les deux ans (lien avec l'action 1.2). cet événement a été une réussite puisque plus de 100 personnes ont participé à la soirée d'échanges.
- La collecte de témoignage s'avère un outil précieux pour la mobilisation des citoyens et pour conserver la mémoire des crues. D'autres collectes sont envisagées pour les autres crues majeures du territoire à l'occasion des dates « anniversaires », comme par exemple la crue de la Jonte à Meyrueis en 1994.
- Le partenariat avec une radio locale a aussi été particulièrement enrichissant.

REALISATION FINANCIERE

146 %

Financiers	Assiette éligible	Taux	Montant réel €TTC
État (FPRNM)	1 794 €	50% TTC	897 €
Etat (journée de la résilience)	1256,64 €	Forfait	1 200 €
Autofinancement	4 380,64 €	52% TTC	2 283,64 €
			4 380,64 €

Montant prévisionnel : 3000 €TTC

INDICATEURS DE SUIVI TECHNIQUE

Organisation de la journée du 8 novembre 2022
pour les 40 ans de la crue de 1982

100 %

1.3.3. PLAN DE COMMUNICATION

OBJECTIFS/DESCRIPTION DE L'ACTION

Elaborer un plan de communication sur le risque inondation et la bonne gestion des milieux aquatiques, pour promouvoir les actions du Syndicat Tarn-amont, renforcer la culture du risque sur le territoire et sensibiliser aux milieux aquatiques. La mise en œuvre du plan de communication est prévue sur 6 ans : durée du futur PAPI complet.

TERRITOIRE CONCERNE : UHR TARN-AMONT

MAITRISE D'OUVRAGE : SYNDICAT TARN-AMONT

MISE EN ŒUVRE

La prestation a été confiée au bureau d'études Mayane et s'est découpée en plusieurs phases :

- Réalisation d'un état des lieux des outils de communication sur le bassin, basé sur une étude bibliographique et sur des entretiens avec des personnes ressources (octobre 2019 – janvier 2021)
- Elaboration de la stratégie de communication pour le territoire Tarn-amont communication (validée en comité syndical en janvier 2021)

- Atelier de co-construction avec des élus du comité syndical du Syndicat Tarn-amont (9 personnes réunies en juin 2021)
- Conception du plan de communication avec deux niveaux d'ambition (validé en comité syndical en septembre 2021) :
 - Un plan de communication « médian »
 - Un plan de communication plus ambitieux (en termes de ressources nécessaires pour en réaliser les actions).

REALISATIONS

La stratégie élaborée identifie :

- Les 8 publics qui devront être ciblés par les actions de communication : tout public (pour les actions de communication « générale » du Syndicat), le grand public, les jeunes, les riverains des cours d'eau, les élus, les agriculteurs, les entreprises, le secteur touristique
- Les grands objectifs que devra remplir la communication déployée sur le territoire.

Sur cette base, l'atelier de co-construction a permis, de proposer des actions ou des outils de communication pour répondre aux objectifs fixés pour chaque public cible, de les analyser (coût/intérêt) et de les prioriser.

Deux scénarios de plan de communication ont pu être conçus, permettant chacun de répondre aux objectifs fixés pour chaque public-cible

- Le scénario « médian » décline 43 actions pour un montant total de 234 209 €HT (sur 6 ans) et 378 jours de temps interne nécessaire à leur mise en œuvre ;
- Le scénario « ambitieux » décline 46 actions pour un montant total de 249 764 €HT (sur 6 ans) et 409 jours de temps interne nécessaire à leur mise en œuvre (soit 31 jours de différence).

La principale différence entre ces deux scénarios réside dans l'organisation d'un événement à destination du grand public, autour des missions du Syndicat Tarn-amont :

- Dans le scénario médian cet événement s'appuie sur la fête de l'eau préexistante à Millau avec la tenue d'un stand et l'organisation par le Syndicat Tarn-amont de sorties découvertes ;
- Dans le scénario ambitieux, c'est un événement propre au Syndicat Tarn-amont, itinérant dans 5 campings du territoire et avec des sorties découvertes organisées les jours entre les animations dans les campings.

Enfin, afin de faciliter la présentation et la lecture du plan de communication, une fiche a été rédigée pour chacun des 8 publics (basée sur le scénario « médian »). Elle précise à chaque fois :

- Les actions à mettre en œuvre : détail, récurrence, portée géographique
- Les objectifs de la communication à atteindre
- Les acteurs à associer
- Les éléments à sous-traiter
- Des exemples et/ou illustrations des actions
- La répartition du coût et la répartition du temps interne nécessaire selon les actions.

PERSPECTIVES


Les actions du plan de communication (validé en comité syndical le 30 septembre 2021) seront mises en œuvre dans le cadre du PAPI complet.

REALISATION FINANCIERE



Financiers	Assiette éligible	Taux	Montant
État (FPRNM)	8 235,00 €	50% TTC	4117,50 €
Autofinancement	8 235,00 €	50% TTC	4117,50 €
			8 235,00 €

Montant prévisionnel : 7440 €TTC

INDICATEURS DE SUIVI TECHNIQUE  100 %

Avancement de l'étude.

1.4. INTERVENIR AUPRES DES SCOLAIRES

OBJECTIFS/DESCRIPTION DE L'ACTION

Réaliser des animations pédagogiques à destination des élèves de CM1 et CM2 (9 à 11 ans), sous la forme d'un « cycle inondations » composé de 3 séances.

TERRITOIRE CONCERNE : UHR TARN-AMONT

MAITRISE D'OUVRAGE : SYNDICAT TARN-AMONT

MISE EN ŒUVRE :

Afin de ne pas multiplier les programmes et de conserver une cohérence dans les animations pédagogiques proposées aux élèves du territoire par le Syndicat Tarn-amont, le cycle inondation a été adossé au programme préexistant.

Ce programme est maintenant constitué de 3 modules :

- Module A : l'eau et la vie
- Module B : Des réseaux pour traiter, collecter et épurer l'eau
- Module C : Vivre avec les crues et les inondations

La thématique des inondations, initialement moins étoffée, était aussi moins choisie par les établissements scolaires les années précédentes. Aussi, sur la période 2019-2021, le syndicat du Tarn-amont a mis l'accent sur la thématique des inondations en proposant en priorité aux écoles des interventions sur le module C « Vivre avec les crues et les inondations » :

- Séance 1 – les crues et les inondations : des phénomènes naturels
- Séance 2 – les inondations et l'Homme : vivre avec les inondations
- Séance 3 – les traces des inondations et les moyens de protections et de gestion vis-à-vis des crues.

Déroulement de l'action :

1. Définition des besoins et consultation des associations de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) locales : CPIE (centres permanents d'initiatives pour l'environnement), fédérations de pêche, etc.
2. Sollicitation des écoles et des mairies du territoire + inscriptions
3. Interventions des CPIE auprès des écoles inscrites

REALISATIONS

Plaquette de présentation du programme pour l'année 2020-2021

Intervenants : CPIE de Rouergue, CPIE des Causses méridionaux, Réel48-CPIE de Lozère.

Année scolaire 2019-2020 :

Circonscription de Millau – St-Affrique

Commune	Établissement	Classe	Nombre d'enfants	Module C (nb de ½ journées)
Aguessac	École Jacques Prévert	CE2 + CM1	26	1
Millau	École Paul Bert	CM1 + CM2	16	1
Millau	École du Puits de Calès	CM2	25	6
Rivière-sur-Tarn	École Marie Rouanet	CE2 + CM2	17	1
Rivière-sur-Tarn	École Marie Rouanet	CM1 + CM2	22	1
Total			106	10

Circonscription du Vigan

Commune	Établissement	Classe	Nombre d'enfants	Module C (nb de ½ journées)
Lanuéjols	EPPU Lanuéjols	CE1 CE2 CM1 CM2	23	1
Total			23	1

Circonscription de Florac

Commune	Établissement	Classe	Nombre d'enfants	Module C (nb de ½ journées)
Florac-Trois-Rivières	Collège des Trois vallées	3 classes de 5e	68	6
Gorges-du-Tarn-Causse	École de Sainte-Énimie	1 classe cycle III	15	1
Ispagnac	École publique Nelson Mandela	1 classe cycle II-III	16	1
Ispagnac	École publique Nelson Mandela	1 classe cycle I-II	13	1
Ispagnac	École Sainte-Ursule	1 classe cycle II	18	1
Ispagnac	École Sainte-Ursule	1 classe cycle II-III	10	3
Le Rozier	École Les Hirondelles	1 classe cycle II-III	15	3
Total			155	16

Année scolaire 2020-2021 :

Circonscription de Millau – St-Affrique

Établissement	Commune	Classe	Nombre d'enfants	Module C (nb de ½ journées)
École primaire publique	La Cresse	CE1/ CE2/ CM1/ CM2	16	3
École Paul Bert	Millau	CM1 / CM2	27	3
École Marie Rouanet	Rivière-sur-Tarn	CM1 / CM2	28	2
Total			71	8

Circonscription de Florac

Établissement	Commune	Classe	Nombre d'enfants	Module C
École Guilhem Ademar	Meyrueis	CE2 / CM1 / CM2	14	3
École du Pont-de-Montvert	Pont-de-Montvert-Sud-Mont-Lozère	GS / CP / CE1	18	2
École du Pont-de-Montvert	Pont-de-Montvert-Sud-Mont-Lozère	CE2 / CM2	13	2
École du Pont-de-Montvert	Pont-de-Montvert-Sud-Mont-Lozère	CE2 / CM1	13	2
Total			58	9

ENSEIGNEMENTS

Le fait d'adosser le cycle inondation sur le programme d'animations pédagogiques préexistant a permis de l'inscrire dans un cadre déjà connu et reconnu sur le territoire. La communication spécifique axée sur le module « inondations », et l'orientation systématique des écoles vers au minimum une demi-journée sur les inondations (quand elles s'inscrivaient pour les autres thématiques) a permis de toucher un plus grand nombre d'élèves.

De plus, contrairement au module C sur les inondations, les modules A et B disposaient chacun d'outils pédagogique attractifs et ludiques : des sorties à la découverte des « petites bêtes » pour le 1^{er} et la visite d'une station d'épuration pour le 2^e. Aussi la réalisation et la mise à disposition de la maquette inondation (action 1.3.1 du présent PAPI) a constitué un réel levier pour l'attractivité de ce module auprès des écoles et des élèves.

REALISATION FINANCIERE



2019-2021	Interv. modules A/B		Interv. module C		Total réel	
Financeurs	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
État (FPRNM)	0%	- €	50%	6 081,77 €	17,51%	6 081,77€
Région Occitanie	10%	788,59 €	10%	479,41 €	4%	1 268,00 €
Agence de l'eau Adour-Garonne	50%	11 283,23 €	50%	6 081,77 €	50%	17 365,00 €
Maître d'ouvrage (Syndicat Tarn-amont)					28,84%	10 015,23 €
Total		22 566,46 €		12 163,53 €	100,00%	34 730,00 €

Montant prévisionnel module C : 28 885,00 € TTC

Refus de participation de la Région sur les interventions scolaires 2019-2020 (contexte Covid-19).

INDICATEURS DE SUIVI TECHNIQUE



Nombre de demi-journées d'intervention réalisées pendant la phase d'intention : (objectif 48)

- 27 en 2019-2020
- 17 en 2020-2021
- **TOTAL : 44**

Nombre de classes ayant participé aux interventions proposées : (objectif 16)

- 15 en 2019-2020
- 7 en 2020-2021
- **TOTAL : 22**

Nombre d'enfants touchés :

- 284 en 2019-2020
- 129 en 2020-2021

Questionnaire de satisfaction rempli par les écoles ayant bénéficié des interventions.

1.5. RECENSER ET POSER DES REPERES DE CRUES

OBJECTIFS/DESCRIPTION DE L'ACTION

Améliorer la connaissance et la conscience du risque par la pose de repères de crues et de panneaux pour les parkings en zone inondable.

TERRITOIRE CONCERNE : UHR TARN-AMONT

MAITRISE D'OUVRAGE : SYNDICAT TARN-AMONT

MISE EN ŒUVRE :

- Concertation préalable : recensement des sites et repères de crues avec les représentants des communes ciblées
- Constitution de bases de données : 94 repères de crues, 14 panneaux
- Validation des fiches techniques par les différents partenaires (DDT(M), ABF notamment)
- Sélection des prestataires suite à la publication d'un marché (3Di, GE Ingénierie, Roc & Canyon)
- Conception et fourniture de : 64 repères de crues historiques (bleus), 12 repères de crues « Plus hautes eaux connues » (violets), 4 plaques témoins de crues (avec photo) 14 panneaux avec leur système de fixation
- Signature des conventions bipartites et tripartites avec les propriétaires de sites de poses
- Nivellement des repères de crues
- Pose des repères de crues et des panneaux

Prestataires : Conception et fabrication des repères de crues et panneaux : 3Di
Nivellements : GE ingénierie
Pose : Roc & Canyon

REALISATIONS

- 78 repères de crues nivelés dont 74 repères normalisés posés : macarons
- 4 plaques témoins de crues (avec photo) : 1 au Rozier, 3 à Millau
- 14 panneaux, dont 1 (celui de Quézac) a finalement été retiré suite à des remarques des riverains : hiver 2021-printemps 2022.
- Inauguration des repères de crue, des échelles limnimétriques (cf. action 2.1) et des panneaux posés à Aguessac, lors du COPIL de bilan du PAPI d'intention le 9 mai 2022.



Aguessac, Place basse



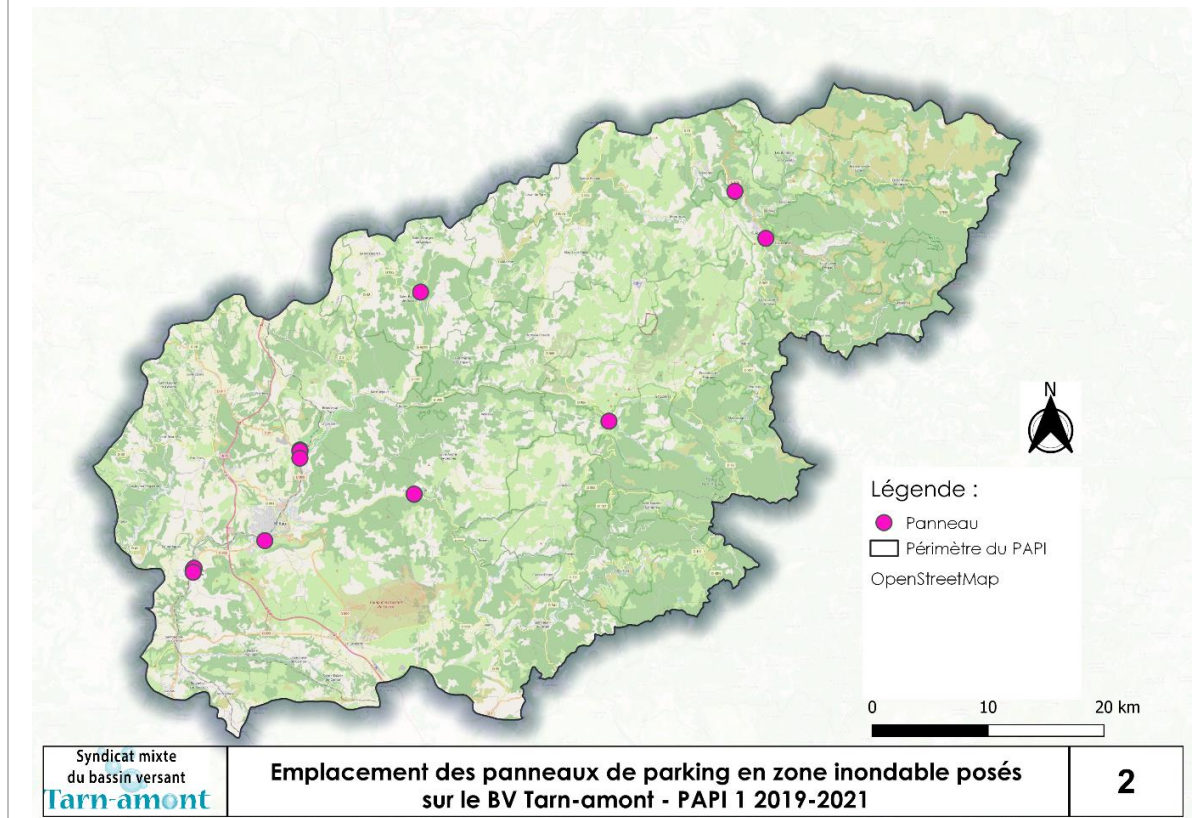
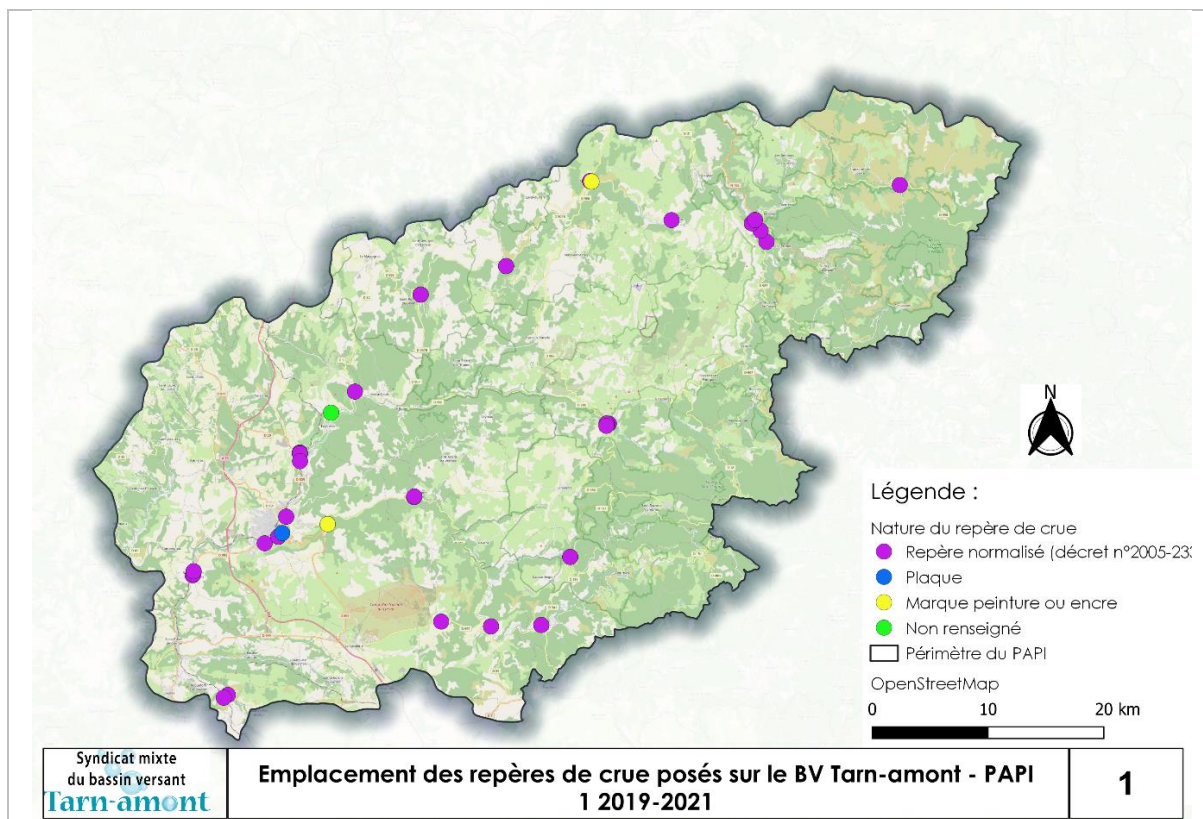
Millau, Pont Lerouge



*Meyrueis,
place André Chamson*



*Le Rozier, cheminement au bord
de la Jonte, sous le pont de
Peyreleau*



PERSPECTIVES

- Intégration des repères de crues dans la base de données nationale par la DREAL : <https://www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr/>
- Valorisation des repères de crues

ENSEIGNEMENTS

Sur certains secteurs du bassin versant, la hauteur maximale atteinte par l'eau lors d'une crue donnée (PHE, plus hautes eaux connues) n'a pas pu être facilement identifiée, mais des photographies éloquentes des crues marquantes ont pu être récupérées auprès de riverains de ces secteurs. Des plaques ont été conçues afin de les afficher sur site. La conception de ces plaques témoin de crue a été basée sur celle des repères de crues normés (graphisme proche et matériau en lave émaillée) mais sur un format A4 rectangle permettant de les différencier. Elles ont été posées proche de l'endroit d'où la photo a été prise afin de permettre un effet « avant/après » et de se rendre compte de ce à quoi le site ressemblait au moment de la crue. Ces plaques doivent être posées à des lieux stratégiques et visibles par les passants. Elles constituent une alternative aux repères de crues normés et permettent d'afficher des photos historiques.

La récolte de photos et de l'accord de leur auteur pour les utiliser peut se révéler une étape longue et fastidieuse.

REALISATION FINANCIERE

 86 %

Financiers	Assiette éligible	Taux	Montant
État (FPRNM)	33 933,40 €	49% TTC	16 500,00 €
Région Occitanie	33 933,40 €	17% TTC	5 655,57 €
Conseil départemental 48*	33 933,40 €	3% TTC	1 145,70 €
Autofinancement	33 933,40 €	31% TTC	10 632,13 €
			33 933,40 €

Montant prévisionnel : 39 600,00 € TTC

* Le conseil départemental de Lozère a participé au financement des repères et panneaux posés en Lozère.

INDICATEURS DE SUIVI TECHNIQUE

 100 %

- Nombre de repères posés : 76 + 2 nivelés (objectif prévu : 100)
- Nombre de panneaux posés : 14 dont 1 a finalement été enlevé (objectif prévu : 16)
- Nombre de communes équipées : 16 (objectif prévu : 12 minimum)

1.6. REALISER UNE ETUDE HYDROGEOMORPHOLOGIQUE SUR LES SECTEURS A ENJEUX DES BASSINS DU TREVEZEL ET DE LA HAUTE DOURBIE

OBJECTIFS/DESCRIPTION DE L'ACTION

La Dourbie et le Trèvezel sont deux cours d'eau au sud du bassin versant du Tarn-amont, qui drainent essentiellement les eaux en provenance du Mont Aigoual. En l'absence de PPRi (Plan de prévention du risque inondation) sur les communes de Trèves et de Dourbies, l'objectif est d'y définir précisément les secteurs soumis aux risques inondations (axe 1 du PAPI : amélioration de la connaissance du risque). Ces secteurs sont identifiés par une étude hydrogéomorphologique et par la cartographie des zones inondables (par débordement de cours d'eau ou par ruissellement). C'est le bureau d'études GE ingénierie qui a réalisé cette étude hydrogéomorphologique.

Les zonages produits sont exploitables à l'échelle communale, et ont pour objectif de permettre aux décideurs locaux de faire leur choix en matière d'urbanisme.

TERRITOIRE CONCERNE :

Communes de Trèves et de Dourbies (dépourvues de PPRi).

MAITRISE D'OUVRAGE : SYNDICAT TARN-AMONT

MISE EN ŒUVRE

Prestataire retenu : GE ingénierie

L'étude s'est articulée autour des 4 phases suivantes :

- Phase 1 : Collecte, analyse et synthèse des données et études existantes, visites de terrain, acquisition de la connaissance
- Phase 2 : Analyse hydrogéomorphologique – analyse de l'aléa inondation (par débordement de cours d'eau et par ruissellements)
- Phase 3 : Analyse des enjeux et de la vulnérabilité
- Phase 4 : Croisement aléas/enjeux : proposition d'un zonage de risque.

REALISATIONS

Sur les communes de Trèves et de Dourbies, les enjeux se concentrent essentiellement sur 4 secteurs qui ont fait l'objet d'une cartographie à l'échelle du 1/2500^e sur fond cadastral :

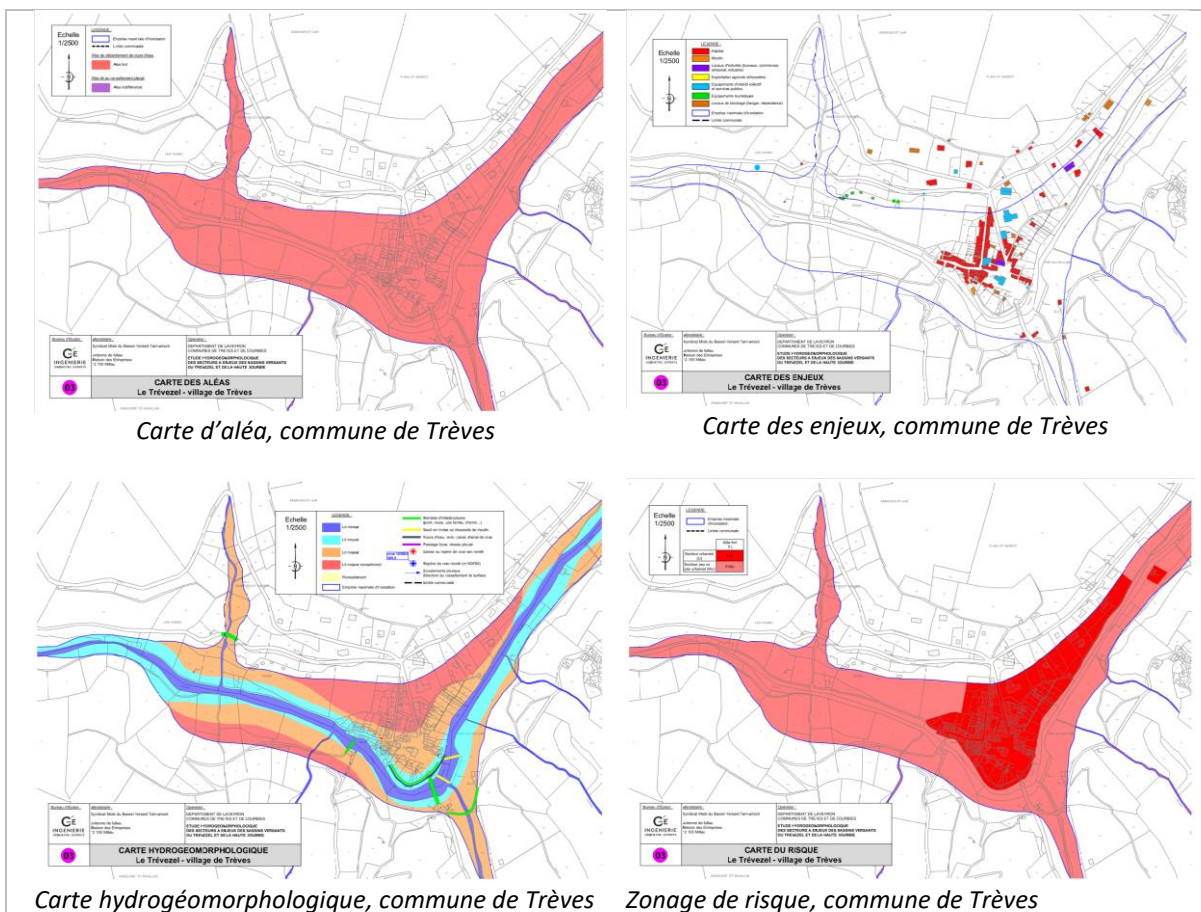
- Secteur 1 : Traversée du village de Trèves
- Secteur 2 : Espérou – Boulitou
- Secteur 3 : Traversée de Dourbies
- Secteur 4 : Hameau des Laupies

Les autres secteurs, présentant peu ou pas d'enjeux ont fait l'objet d'une cartographie à l'échelle du 1/10000^e sur fond IGN.

Un atlas cartographique a été réalisé avec pour chaque secteur (à l'échelle correspondante) :

- La carte d'aléa
- La carte des enjeux
- La carte hydrogéomorphologique
- Le zonage du risque.

Exemples de cartes produites : traversée de la commune de Trèves.



Les résultats de l'étude ont été envoyés à la DDTM 30 pour « porter à connaissance » des communes.

PERSPECTIVES

Utilisation des cartes de risque produites par les décideurs locaux pour faire les choix en matière d'urbanisme futur.

REALISATION FINANCIERE

 92 %

Financiers	Assiette éligible	Taux	Montant
État (FPRNM)	-	0% TTC	-
Région Occitanie	12 900,00 €	20% TTC	2 580,00 €
Autofinancement	12 900,00 €	80% TTC	10 320,00 €
			12 900,00 €

Montant prévisionnel : 14 000,00 €TTC

INDICATEURS DE SUIVI TECHNIQUE

 100 %

Avancement de l'étude : 100 %.

1.7. REALISER UNE ETUDE GLOBALE SUR LE RUISSELLEMENT

OBJECTIFS/DESCRIPTION DE L'ACTION

L'objectif est d'identifier sur l'ensemble du BV Tarn-amont, des secteurs sensibles au risque de ruissellement intense.

TERRITOIRE CONCERNE : UHR TARN-AMONT

MAITRISE D'OUVRAGE : SYNDICAT TARN-AMONT

MISE EN ŒUVRE

- Analyse des résultats EXZECO produits par le Céréma
- Partenariat avec l'INRAE pour la modélisation des ruissellements par la méthode IRIP « indicateurs du ruissellement intense pluvial ». Intégration du groupe de testeurs pour l'année 2021 :
 - Modélisation des ruissellements intenses, méthode à score prenant en compte : la topographie, l'occupation des sols, les caractéristiques des sols (perméabilité, battance, épaisseur).
 - Production des cartes de production, de transfert et d'accumulation de ruissellements
 - Evaluation des cartes
 - Sans proxys (= données de terrain) : usage exploratoire (diagnostic), permet de cibler les investigations terrain
 - Avec proxys : calage (partiel) sur le territoire, définition de la probabilité que l'information soit pertinente ou pas (un test statistique est nécessaire pour évaluer la fiabilité de l'information donnée par la modélisation), établissement de cartes opérationnelles suivant la règle du 20/80 % (ou moins de 20% du territoire est en « aléa fort »).
- Accompagnement de sites pilotes identifiés avec des problématiques de ruissellement :
 - Commune de Rivière sur Tarn, quartier de Salabuau
 - Commune de Creissels, portion de ravin comprise entre l'avenue Pierre Delacroix et la D992
 - Commune de l'Hospitalet du Larzac, amont du centre-bourg
 - Commune de Verrières, ravins amont.

REALISATIONS

Modélisation des ruissellements IRIP

- Production de cartes de production, transfert et accumulation par bassin versant :
 - Tarn-amont complet (maillage 25m)
 - Haut Tarn, Tarnon Mimente (maillage 5m)
 - Gorges du Tarn, Jonte (maillage 5m)
 - Dourbie, Trévezel (maillage 5m)
 - Vallée du Tarn (maillage 5m)
 - Cernon, Souzou (maillage 5m)
 - Muse, Lumensonnesque (maillage 5m)

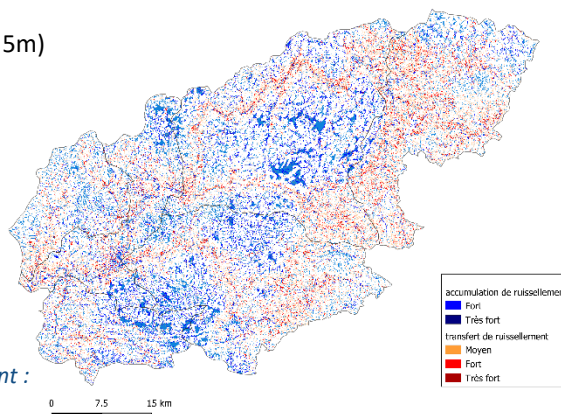


Figure 3 : modélisation des ruissellements sur le Tarn-amont : zones de transferts et zones d'accumulation

- Présentation des résultats aux élus locaux lors d'ateliers cartographiques (pendant les UG de mai 2021, cf action 1.1.) : identification de secteurs présentant des problématiques de ruissellement
- Compilation de données issues du terrain (=proxys) pour calage de la modélisation :
 - Informations issues des élus locaux (cf. tiret précédent)
 - Diagnostics de vulnérabilité des habitants (action 5.1 du PAPI d'intention)
 - Sollicitation des directions des routes des Conseils Généraux (UTCG), par secteur : subdivision sud Aveyron, UT Chanac Lozère, UT Florac Lozère.



Figure 4 : Résultat de l'identification des secteurs soumis à des problématiques de ruissellement avec l'UT Florac du conseil général de Lozère

Sites pilotes

Rivière sur Tarn, Salabuau

Le Syndicat Tarn-amont a été mobilisé suite à l'étude de GE ingénierie commandée par la commune :

- Rencontre des habitants + élus sur le terrain : mars 2021
- Diagnostic de la problématique d'inondation par ruissellement et proposition de 3 scénarios (haie sur talus/noue paysagère/travaux proposés par GE ingénierie) : juin 2021
- Visite sur le terrain avec l'association Arbres Haies et paysages Aveyron (AHP12) pour évaluer la pertinence des scénarios proposés et plus particulièrement les scénarios 1 et 2 basés sur la plantation de haies : avril 2022.

Creissels, ravin

- Visite sur le terrain pour évoquer les solutions pour limiter les phénomènes de ruissellement intense et protéger les habitations impactées : mars 2021 (M. le Maire, responsable des services techniques, riverains impactés, Syndicat Tarn-amont : missions milieux aquatiques et inondation)
- Diagnostic : aléa et phénomènes observés, enjeux, réponses apportées sur site (en lien avec un projet envisagé par la mairie)
- Identification de la problématique du secteur et mise en relation avec l'étude (en cours) du schéma directeur des eaux pluviales porté par la communauté de communes de Millau Grands Causses.

L'Hospitalet du Larzac, place des Cygnes

- Visite sur site pour reconnaissance de la problématique d'inondation par ruissellement des habitations situées place des cygnes : juillet 2020 (élus communaux, Parc naturel régional des grands causses (PNRGC), Syndicat Tarn-amont, agriculteur exploitant les parcelles à l'amont)
- Diagnostic de la problématique (rédigé conjointement par le Syndicat Tarn-amont et le PNRGC) et propositions de perspectives
- Transmission du dossier au Syndicat Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance : entretien entre les chargés de mission.

Verrières

- Visite sur site pour préciser le système d'alerte local qui pourrait être installé pour alerter les habitants et els élus de la commune (action 2.3 du PAPI) : décembre 2021 (élus locaux, DREAL Occitanie (hydrométrie et hydrologie), Syndicat Tarn-amont)
- Identification des phénomènes de ruissellement et de transport solide passés.

PERSPECTIVES/ENSEIGNEMENTS

Cette étude pourra être poursuivie dans le cadre du PAPI complet :

- IRIP : évaluation des cartes AVEC « proxys » (données de terrain) :
 - Compilation et analyse de proxy auprès de différents acteurs du territoire
 - Définition des seuils pertinents sur le Tarn-amont pour les cartes de production, transfert, accumulation
- Cependant, il s'avère que l'analyse des cartes produites par IRIP est **difficile et peu intuitive**, aussi l'utilisation opérationnelle de ces cartes ne parait pas pertinente en l'état actuel.
- Il pourrait plutôt être envisagé de faire des études plus spécifiques sur les secteurs problématiques connus.
 - Secteurs particuliers :
 - Accompagnement de la commune de Rivière sur Tarn pour la mise en œuvre de solution à Salabuau.
 - Accompagnement de la commune de Verrières (en lien avec l'implantation de système d'alerte de crue et l'organisation de la gestion de crise)
 - Accompagnement d'autres secteurs qui pourront être identifiés.

REALISATION FINANCIERE



Pas de dépenses : compris dans l'animation du PAPI.

Montant prévisionnel : 120 000,00 €TTC

INDICATEURS DE SUIVI TECHNIQUE



Avancement de l'étude : 80 %

AXE 2 : SURVEILLANCE, PREVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS

2.1. INSTALLER DES ECHELLES LIMNIMETRIQUES

OBJECTIFS/DESCRIPTION DE L'ACTION

Améliorer la surveillance et la prévision des crues et des inondations par la pose d'échelles limnimétriques.

TERRITOIRE CONCERNE : UHR TARN-AMONT

MAITRISE D'OUVRAGE : SYNDICAT TARN-AMONT

MISE EN ŒUVRE :

- Concertation préalable : recensement des sites avec les représentants des communes ciblées
- Constitution de bases de données : 12 échelles limnimétrique
- Validation des fiches techniques par les différents partenaires (DDT(M), ABF notamment)
- Sélection des prestataires suite à la publication d'un marché (3Di, GE Ingénierie, Roc & Canyon)
- Conception et fourniture de : 74 mètres linéaires d'échelles limnimétriques
- Signature des conventions bipartites et tripartites avec les propriétaires de sites de poses
- Pose des échelles
- Nivellement des « zéro » de chaque échelle

Prestataires : Conception et fabrication des repères de crues et panneaux : 3Di
Nivellements : GE ingénierie
Pose : Roc & Canyon

REALISATIONS

- 12 communes équipées d'échelles limnimétriques (74 mètres linéaires pour 20 échelles)



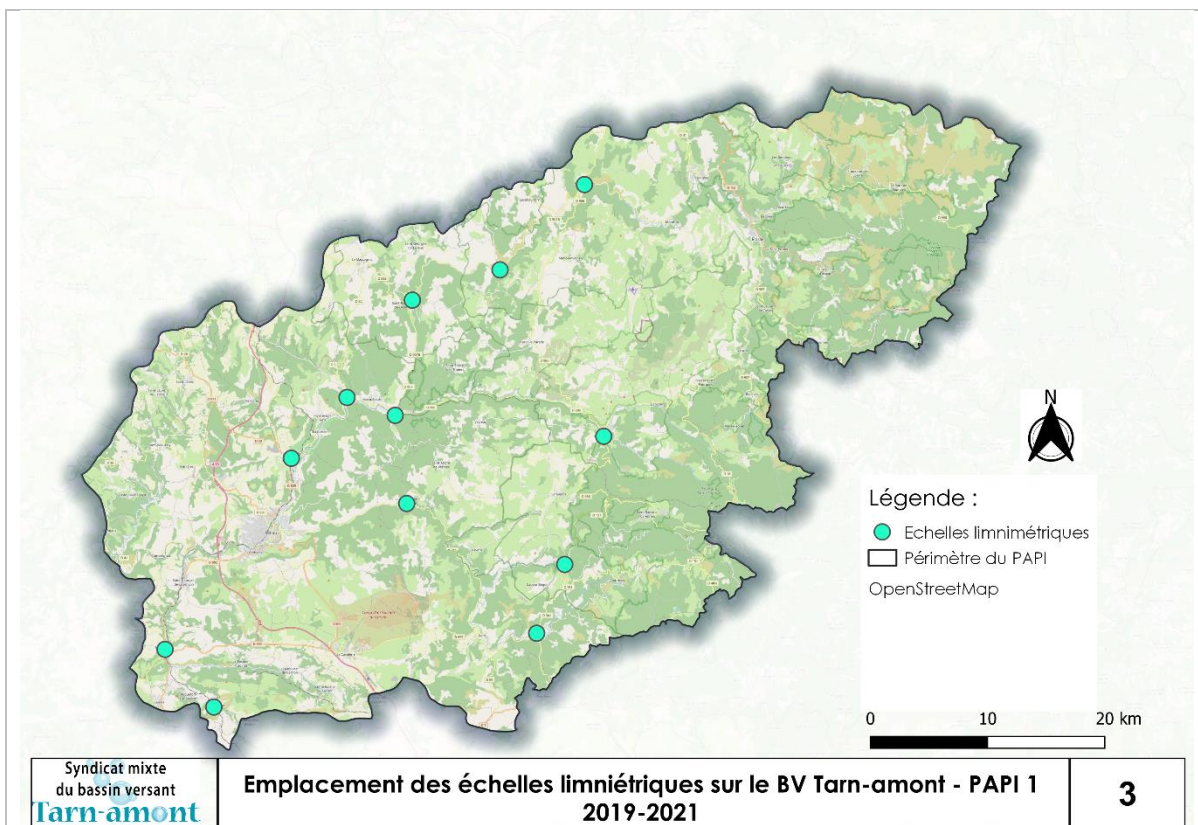
La Roque Sainte Marguerite



Tournemire



Sainte Enimie



PERSPECTIVES

- Utilisation des échelles par les communes
- Lien avec les Plans communaux de sauvegarde (indication des niveaux lus à l'échelle pour déclencher les niveaux d'action).

REALISATION FINANCIERE

 86 %

Financeurs	Assiette éligible	Taux	Montant
État (FPRNM)	12 410,41 €	48% TTC	6 000,00 €
Région Occitanie	12 410,41 €	17% TTC	2 068,40 €
Conseil départemental 48*	12 410,41 €	4% TTC	480,00 €
Autofinancement	12 410,41 €	31% TTC	3 862,01 €
			12 410,41 €

Montant prévisionnel : 14 400 €TTC

INDICATEURS DE SUIVI TECHNIQUE

 100 %

- Nombre d'échelles installées : 20 (objectif prévu : 16 à 18)
- Nombre de communes équipées : 12 (objectif prévu : 16)

2.2. ACCOMPAGNER LES ACTEURS LOCAUX DANS LES PRISE EN MAIN DES OUTILS DE SURVEILLANCE ET DE PREVISION DES CRUES MIS A LEUR DISPOSITION PAR L'ETAT

OBJECTIFS/DESCRIPTION DE L'ACTION

L'animation du PAPI a permis de tenir informées les équipes communales ou intercommunales (et d'autres acteurs locaux tels que les gestionnaires de camping et les riverains) des outils de surveillance et de prévision des crues existants pouvant leur être utiles : site vigicrues.gouv.fr, APIC de Météo-France, Vigicrues-flash, application Vigicrues. Bien souvent, ces outils sont mis à disposition gratuitement par l'État mais, n'étant que faiblement connus, ils sont peu utilisés par les mairies.

TERRITOIRE CONCERNE : UHR TARN-AMONT

MAITRISE D'OUVRAGE : SYNDICAT TARN-AMONT

MISE EN ŒUVRE :

- Information au fil de l'eau lors des rencontres des différents acteurs locaux pour l'animation du PAPI
- Présentation du fonctionnement des outils lors des réunions d'unité géographique en mai 2021
- Présentation des outils aux entreprises diagnostiquées par la CCI12 (chambre de commerce et d'industrie) dans le cadre de l'action 5.2 du présent PAPI
- Présentation des outils aux habitants diagnostiqués dans la cadre de l'action 5.1 du présent PAPI.

REALISATIONS

- 6 réunions d'unité géographiques en mai 2021, avec communes et communautés de communes
Participants :
 - UG Gorges du Tarn Jonte : Meyrueis, Le Rozier, Gorges du Tarn Causses, Ispagnac, La Malène, bateliers du Tarn,
 - UG Haut Tarn, Tarnon, Mimente : Florac, Rousses, Bédouès Cocurès,
 - UG Vallée du Tarn : Rivière sur Tarn, Aguessac, Mostéjoul, Millau, Paulhe,
 - UG Muse Lumensonnesque : Montjoux, Saint Beuzély, Saint laurent de Lézérou, Saint Léons, CC Muses et Rapses du Tarn
 - UG Dourbie Trévezel : La Roque sainte marguerite, Trèves, Revens, Saint jean du Bruel, Dourbies, CC Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires
 - UG Cernon Soulzon : Tournemire, Sainte Rome de Cernon, Saint Georges du Luzençon, Sainte Eulalie de Cernon
- Présentation des outils aux 15 entreprises diagnostiquées par la CCI12, dont 10 campings
- 51 foyers informés lors du diagnostic de vulnérabilité de leur habitation



*Réunion de l'UG Vallée du Tarn, 25 mai 2021
thématique inondations et ruissellements.*

ENSEIGNEMENTS/LIMITES

L'association des réunions d'UG et de l'information individuelle au fil de la mise en œuvre des autres actions du PAPI a permis d'élargir l'accompagnement à la prise en mains des outils de surveillance, et de les faire connaître à un plus grand nombre.

REALISATION FINANCIERE

Compris dans l'animation du PAPI.

INDICATEURS DE SUIVI TECHNIQUE

 100 %

- Nombre de réunions organisées pendant la phase intention : 6 (objectif prévu 5)
- Nombre de communes et de communautés de communes sensibilisées : 26 communes et les 9 communautés de communes adhérentes au Syndicat Tarn-amont.

2.3. IDENTIFIER LES SITES PROPICES A L'IMPLANTATION DE STATIONS DE SUEVILLANCE

OBJECTIFS/DESCRIPTION DE L'ACTION

Sur le territoire, la surveillance des crues est plutôt satisfaisante grâce aux données consultables sur Vigicrues (<https://www.vigicrues.gouv.fr>). Cependant 8 secteurs, généralement en tête de bassins ne sont pas couverts par les stations Vigicrues et ne bénéficient pas d'alerte spécifique :

- Haut Tarn
- Tarnon
- Jonte
- Trèvezel
- Cernon
- Muze
- Lumensonnesque
- Dourbie

Une réflexion a été menée pour chacun de ces secteurs pré-identifiés afin de proposer un système d'alerte local adapté.

TERRITOIRE CONCERNE : UHR TARN-AMONT

MAITRISE D'OUVRAGE : SYNDICAT TARN-AMONT

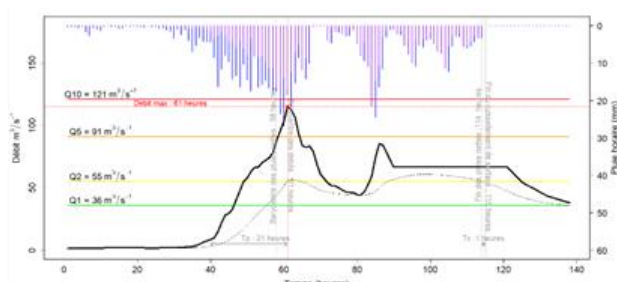
MISE EN ŒUVRE

Phase 1

Etude des secteurs

(Juin à septembre)

- Reconnaissances de terrain
- Rencontre des communes
- Concertation et choix des sites à analyser (réunion début septembre)



Hydrogramme de la crue du Tarn de novembre 2011
au Pont de Montvert (Fonchalette)



Saint-Beauzély,
Alerte locale : « poires »



Lopanouse de Cernon,
station limnimétrique : radar

Phase 2

Définition sommaire des équipements

- Mesures sur le terrain
- Analyses
- Restitution le 07/12/2021

Prestataire : BRL ingénierie

REALISATIONS

Équipements et systèmes proposés :

HAUT TARN	- Alerte locale type « poires » au Pont de Montvert
JONTE	- Station limnimétrique « radar » sur le Béthuzon, en amont de Meyrueis, au niveau du pont du Villaret
TREVEZEL	- Station limnimétrique « radar » + pluviographe, en amont de Trèves, au niveau de l'usine hydroélectrique du Roquet - Alerte locale type « poires » dans Trèves (terrasse de pique-nique)
CERNON	- Station limnimétrique « radar » + pluviographe, au niveau du pont de Lapanouse de Cernon - Station limnimétrique « radar » + pluviographe, à Tournemire, au niveau du pont des Peyrounelles (lotissement du Brias)
MUSE	- Alerte locale type « poires » à la colonie de vacances Moulibez - Alerte locale type « poires » à Saint Beauzély, quartier du pont. - Station limnimétrique « radar » au niveau du pont du hameau de Salsac - Lien avec le pluviographe de Conclus (Lumensonesque)
LUMENSONESQUE	- Pluviographe au niveau de Conclus
DOURBIE	- Déjà couvert par Vigicrues - Inscription aux alertes APIC des villages qui auraient besoin d'alerte pour les petits affluents (comme La Roque Sainte Marguerite)

PERSPECTIVES

Installation par les communes intéressées des équipements retenus dans le cadre du PAPI complet (fiche action spécifique).

REALISATION FINANCIERE

 100 %

Financiers	Assiette éligible	Taux	Montant
État (FPRNM)	36 000,00 €	50% TTC	18 000,00 €
Région Occitanie	36 000,00 €	20% TTC	7 200,00 €
Conseil départemental 48*	36 000,00 €	4% TTC	1 440,20 €
Autofinancement	36 000,00 €	26% TTC	9 355,80 €
			36 000,00 €

Montant prévisionnel : 36 000 € TTC

INDICATEURS DE SUIVI TECHNIQUE

 100 %

Avancement de l'étude : 100 %

2.4. INSTALLER DES STATIONS DE SURVEILLANCE DES COURS D'EAU

Action reportée dans le PAPI complet suite au Comité technique (COTECH) du 3 février 2021.

AXE 3 : L'ALERTE ET LA GESTION DE CRISE

3.1. ELABORER LES PCS ET LES MAINTENIR A JOUR

OBJECTIFS/DESCRIPTION DE L'ACTION

Le plan communal de sauvegarde (PCS) permet d'organiser la réponse des services communaux à une crise, et ce de manière opérationnelle. Pour les communes couvertes par un PPRi la rédaction du PCS est obligatoire et celui-ci doit être mis à jour tous les 2 ans. Le Syndicat Tarn-amont a souhaité apporter un appui technique aux communes du bassin versant du Tarn-amont (conseils, suivi dans la démarche, etc.) dans la l'élaboration et la mise en pratique (exercices) du volet spécifique à la gestion des inondations du PCS.

TERRITOIRE CONCERNE : UHR TARN-AMONT

MAITRISE D'OUVRAGE :

Communes couvertes par un PPRi approuvé.

MISE EN ŒUVRE :

- Diffusion d'un document d'aide à la rédaction (trame) du PCS
- Accompagnement personnalisé des communes intéressées
- Communication auprès des nouveaux élus suite aux élections municipales :
 - Relance sur la nécessité de mise à jour
 - Atelier de travail sur le contenu et l'opérationnalité du PCS par unité géographique (UG) du BV Tarn-amont : utilisation du guide du Céréma « memento du maire » pour autodiagnostiquer son PCS.

REALISATIONS

- La commune de Nant a souhaité être assistée pour la mise à jour de son PCS (conjointement avec l'élaboration de son DICRIM) l'ensemble des contacts a été mis à jour, la cartographie sur les différents risques a été retravaillée, les manques ont été complétés : 2019-2020.
- Communes relancées pour la mise à jour : toutes les communes rencontrées par l'animatrice du PAPI au fil de la mise en œuvre des actions depuis juin 2020
- La commune d'Aguessac a fait appel au Syndicat pour être assistée sur la mise à jour de son PCS : avril 2021.
- 26 communes présentes aux ateliers (cf. liste à l'action 1.1.)
- Exercice inondation organisé en décembre 2021 par la DDT12 sur l'axe Tarn de la partie Aveyronnaise du BV Tarn-amont (scénario de la crue du 12 juin 2020). L'animatrice du PAPI était présente en tant qu'observatrice au sein du poste communal de crise (PCC) de la commune de Rivière sur Tarn. Le retour d'expérience et les conseils apportés ont permis à la commune de modifier son PCS afin de le rendre plus pratique et plus opérationnel.

ENSEIGNEMENTS/LIMITES

Les changements d'animateur/ice PAPI, la pandémie ainsi que le changement de mandat en juin 2020 n'ont pas permis d'accompagner individuellement toutes les communes prévues pour l'élaboration et la mise à jour de leur PCS ou pour l'organisation d'exercice inondation. Cependant le travail réalisé en atelier par UG a permis d'apporter des éléments concrets à un grand nombre de communes.

REALISATION FINANCIERE

Compris dans l'animation PAPI.

INDICATEURS DE SUIVI TECHNIQUE



Nombre de PCS élaborés : 0 (nombre de communes identifiées : 5)
Nombre de PCS mis à jour : 2 (nombre de communes identifiées : 7)
Nombre d'exercices réalisés : 1

26 communes ont bénéficié d'une formation en atelier sur le PCS.

3.2. S'ÉQUIPER POUR LA GESTION DE CRISE

OBJECTIFS/DESCRIPTION DE L'ACTION

Plusieurs communes sont dépourvues de moyen de communication permettant de diffuser l'alerte à leur population. Ces communes peuvent notamment faire l'acquisition d'une sirène mobile étanche.

TERRITOIRE CONCERNE : UHR TARN-AMONT

MAITRISE D'OUVRAGE :

Communes couvertes par un PPRi approuvé

MISE EN ŒUVRE :

- Recensement des volontés (questionnaire en 2019)
- Présentation d'outils en ateliers.

REALISATIONS

- La commune de Nant avait fait part de sa volonté de faire l'acquisition d'un système d'alerte mobile
→ pas de suites données suite aux élections municipales de 2020
- Pose de 14 panneaux indiquant l'inondabilité des parkings (conjointement avec la pose de repères de crues : action 1.5), dont 1 a finalement été retiré suite à des remarques des riverains : hiver 2021-printemps 2022.
- Présentation d'outils tels que l'application Panneau Pocket pour alerter la population lors des ateliers en réunion d'unité géographique : mai 2021.

ENSEIGNEMENTS/LIMITES

Les nombreux changements d'animateur/ice PAPI ainsi que le changement de mandat en juin 2020 n'ont pas été favorables à une réelle dynamique d'animation autour du sujet de l'équipement pour la gestion de crise

REALISATION FINANCIERE

Compris dans l'animation PAPI.

INDICATEURS DE SUIVI TECHNIQUE



Nombre de communes équipées en sirène mobile et/ou ayant mis en œuvre les prescriptions matérielles de leur PPRi : 0 (objectif prévu : 5 sirènes).

26 communes ont bénéficié d'informations sur des applications d'alerte disponibles, en atelier.

AXE 4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME

4.1. ACTUALISER LES PPRI

OBJECTIFS/DESCRIPTION DE L'ACTION

Bien que la couverture des zones soumises au risque d'inondations par des PPRI approuvés soit relativement bonne sur l'UHR Tarn-amont, il est apparu que les PPRI de certaines communes doivent faire l'objet d'une révision.

TERRITOIRE CONCERNE : UHR TARN-AMONT

MAITRISE D'OUVRAGE :

Etat : DDT 12 et DDT 48

MISE EN ŒUVRE :

Concertation préalable avec les services des DDT de la Lozère et de l'Aveyron pour définir les PPRI à réviser.

REALISATIONS

Parmi les PPRI identifiés dans le PAPI d'intention comme devant faire l'objet d'une révision, ceux de Rivière-sur-Tarn, Compeyre, La Cresse, Paulhe, Aguessac, Millau et Creissels sont en cours : PPRI harmonisé entre toutes ces communes.

- Cartes d'aléa produites
- Cartes d'enjeux
- Projet de zonage et de règlement.
- Approbation envisagée début 2023

Aucune évolution n'est à ce jour programmée pour ceux de Saint-Georges-de-Luzençon, Saint-Rome-de-Cernon, Florac-Trois-Rivières, Bédouès-Cocurès et Meyrueis. La pertinence de les réviser n'ayant pas été démontrée pendant l'animation du PAPI d'intention.

PERPSPCTIVES

Approbation du PPRI du Tarn révisé sur le territoire de la communauté de communes Millau grands causses envisagée début 2023.

REALISATION FINANCIERE

Pris en charge à 100 % par l'Etat.

INDICATEURS DE SUIVI TECHNIQUE



Nombre de communes concernées par la révision d'un PPRI durant la phase intention : 7 (objectif 12).

4.2. ASSISTER LES COMMUNES ET LES EPCI POUR LA PRISE EN COMPTE DES PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES DES PPRI LORS DE L'ELABORATION DE LEURS DOCUMENTS D'URBANISME (PLUI NOTAMMENT)

OBJECTIFS/DESCRIPTION DE L'ACTION

Le Syndicat Tarn-amont peut être consulté lors de l'élaboration des documents d'urbanisme pour s'assurer que le risque d'inondations est bien pris en compte et que ces documents sont cohérents avec les règlements des PPRI ou les actions envisagées dans le PAPI.

TERRITOIRE CONCERNE : UHR TARN-AMONT

MAITRISE D'OUVRAGE : SYNDICAT TARN-AMONT

MISE EN ŒUVRE :

Concertation avec les communes et les EPCI, au fil de la réalisation des autres actions du PAPI.

REALISATIONS

- Restitution de l'étude hydrogéomorphologique sur le Trévezet et la haute Dourbie (action 1.6 du présent PAPI)
- Explication aux communes des impacts de cette étude sur les documents d'urbanisme.
- Participation au diagnostic du projet de Schéma de cohérence territoriale (SCOT) du PETR Causses et Cévennes

ENSEIGNEMENTS

Le PPRI en cours de révision sur le territoire de la CC Millau Grands Causses n'ayant pas été approuvé pendant l'animation du PAPI d'intention, les besoins en termes d'assistance pour la prise en compte des prescriptions réglementaires n'ont pas été importants.

REALISATION FINANCIERE

Compris dans l'animation du PAPI.

INDICATEURS DE SUIVI TECHNIQUE



Nombre de communes/EPCI ayant consulté le Syndicat Tarn-amont : 3

AXE 5 : REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES BIENS ET DES PERSONNES

5.1. DIAGNOSTIQUER LA VULNERABILITE DES HABITATIONS ET DES BATIMENTS PUBLICS SITUES EN ZONE INONDABLE

OBJECTIFS/DESCRIPTION DE L'ACTION

Un accompagnement a été proposé aux habitants en risque fort d'inondation (communes couvertes par un Plan de prévention du risque inondation, PPRi) ainsi qu'à certains bâtiments publics du Tarn-amont, afin de réduire leur vulnérabilité et celle de leurs biens face aux risques « inondations » via un diagnostic gratuit et personnalisé au sein de leur bâtiment.

Pour renforcer la communication sur la culture du risque, et apporter aux riverains des réponses plus globales concernant toutes les missions portées par le syndicat, les diagnostics « habitants » ont été réalisés par une équipe dédiée au sein du Syndicat Tarn-amont. Cette équipe a été formée à la méthode de diagnostic par un bureau d'études spécialisé Mayane basé à Montpellier.

Le bureau d'étude a réalisé les diagnostics plus complexes des bâtiments publics identifiés, et a accompagné le syndicat Tarn-amont dans la définition des actions de l'axe 5 du futur PAPI complet.

TERRITOIRE CONCERNE : UHR TARN-AMONT

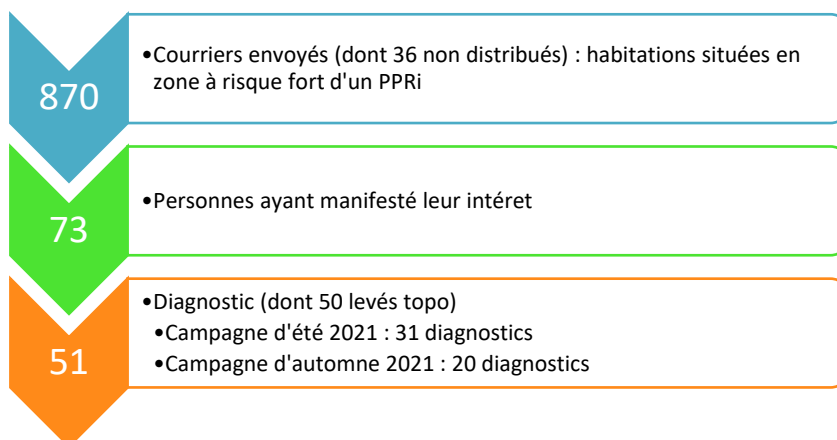
Communes sur lesquelles l'aléa est connu (couvertes par un PPRi)

MAITRISE D'OUVRAGE : SYNDICAT TARN-AMONT

MISE EN ŒUVRE :

Diagnostics habitations

- Recrutement de 2 stagiaires pour la réalisation des diagnostics de vulnérabilité des habitations
- Etape 1 : recensement des habitations situées en zone à risque fort des PPRi du territoire, constitution de la base de données avec les coordonnées des propriétaires.
- Etape 2 : diffusion de l'information aux propriétaires concernés (courrier, flyer, affichage en mairie, articles de presse page web dédiée)
- Etape 3 : recensement des personnes intéressées et prises des rendez-vous pour les visites techniques.
- Etape 4 : formation auprès du bureau d'études Mayane, pour les outils et méthodes de diagnostic
- Etape 5 : réalisation des diagnostics (entretien, mesures spécifiques et levés topographiques) et remise des rapports.
- Etape 6 : définition des objectifs et orientations de la stratégie, constitution d'un pré-programme d'actions (concertation) pour le PAPI complet.



La liste des mesures de réductions de la vulnérabilité préconisées dans le cadre de ces diagnostics a été établie en concertation avec les services de l'Etat, à partir des mesures inscrites dans les PPRi et de l'arrêté du 11 février 2019 établissant la liste des types de travaux de réduction de la vulnérabilité aux inondations éligibles au fonds de prévention des risques naturels majeurs dans le cadre d'un PAPI.

Chaque famille diagnostiquée a reçu un plan familial de mise en sureté (PFMS) : livret opérationnel regroupant au même endroit toutes les informations importantes en cas de crue : que faire avant, pendant et après l'inondation.



Pages issues du PFMS



Affiche pour la campagne de diagnostics
2021



Diagnostic habitant, juin 2021

Diagnostics Bâtiments publics

- Etape 1 : concertation avec les communes pour identification de bâtiments publics à diagnostiquer : 5 bâtiments identifiés :
 - EHPAD les 3 sources, Meyrueis
 - Centre technique municipal, Millau
 - Projet de complexe sportif, Millau
 - Déchetterie, Millau
 - Maison des entreprises, Millau
- Etape 2 : Visites sur site : entretiens avec les personnes référentes, discussions sur les modalités de la gestion de crise, mesures spécifiques, levés topographiques.
- Etape 3 : Réalisation du rapport et restitution des analyses et conclusions auprès des propriétaires référents des bâtiments.
- Etape 4 : accompagnement des propriétaires référents des bâtiments pour préciser la stratégie de réduction de la vulnérabilité et prédéfinir les actions du PAPI complet.

REALISATIONS

Diagnostics habitations

Répartition géographique des diagnostics réalisés : 30 en Aveyron et 21 en Lozère.

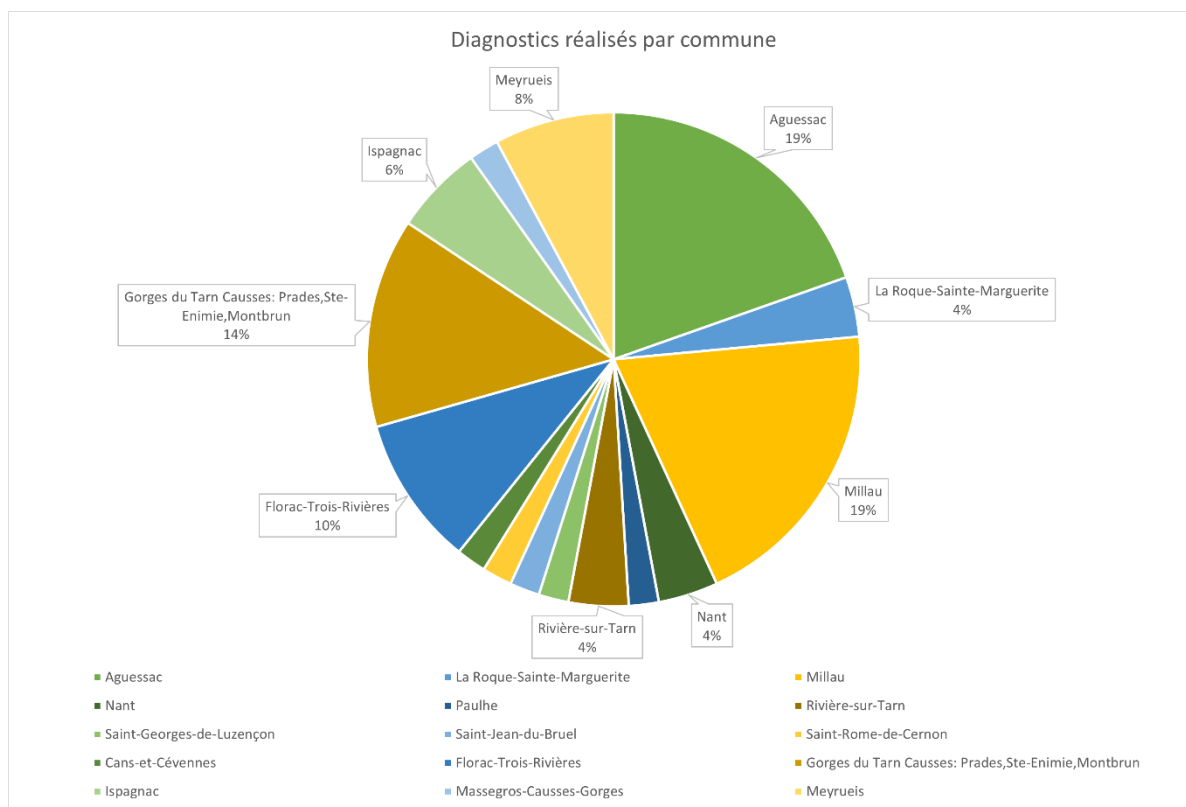


Figure 5 : Répartition par commune des diagnostics habitations réalisés

La vulnérabilité de chaque habitation a été évaluée selon 4 critères : vulnérabilité humaine, vulnérabilité de la construction, vulnérabilité des réseaux, vulnérabilité matérielle.

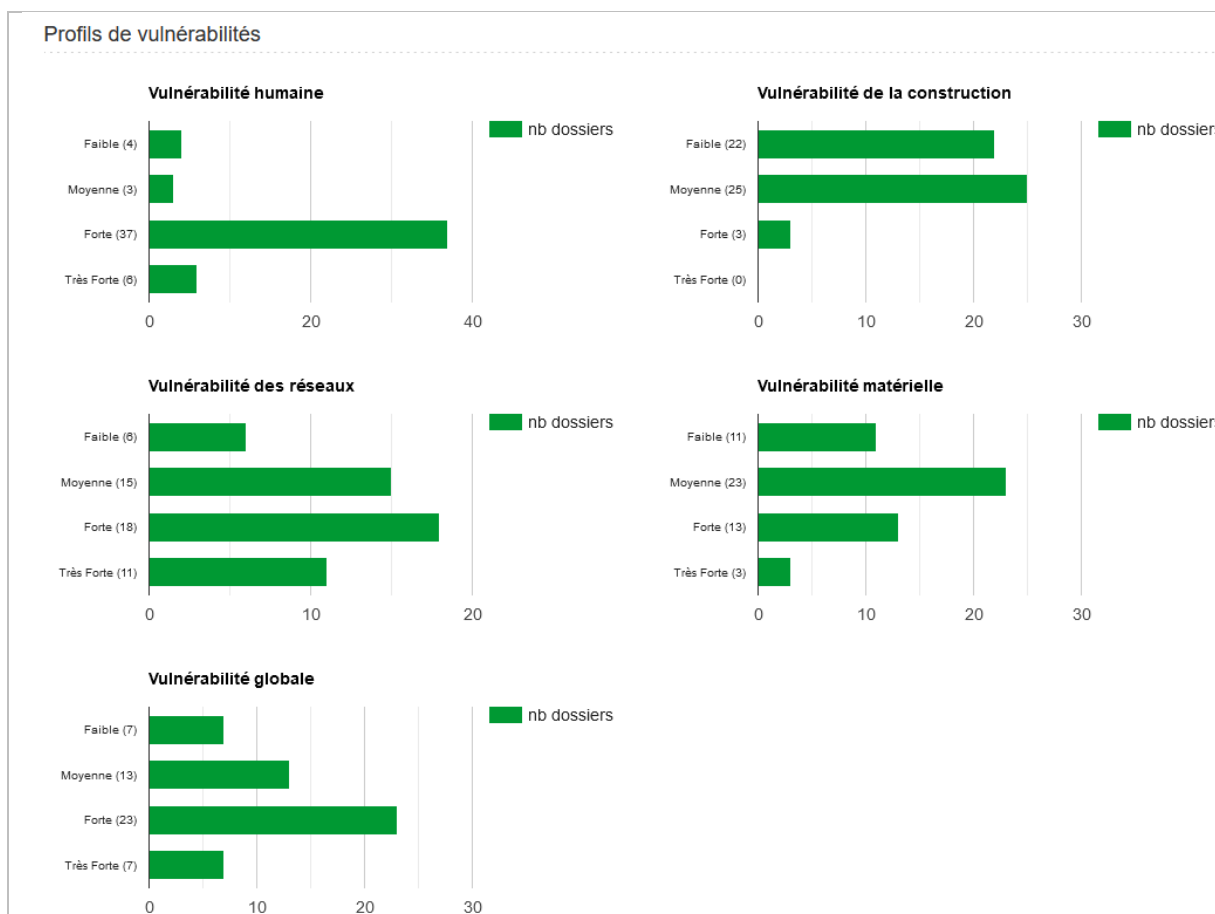


Figure 6 : profils de vulnérabilité des habitations diagnostiquées - Mayane

- Le nombre élevé de dossiers avec une vulnérabilité humaine forte vient des hauteurs d'eau particulièrement importantes des crues centennales sur le territoire (la plupart du temps supérieures à 1m).
- Dans l'ensemble, les constructions sont peu vulnérables, de même qu'il y aurait peu de dégâts matériels : les habitations diagnostiquées étaient souvent déjà organisées en fonction du risque inondation (peu de matériel et pas de pièces de vie au RDC) et la culture du risque est souvent bien présente.
- Par contre les réseaux (électriques ou de chauffage) sont souvent vulnérables ce qui réduit le temps de retour à la normale en cas d'inondations (allongement des temps de séchage notamment).

Des mesures structurelles ont été préconisées pour réduire les vulnérabilités identifiées quand cela est possible. 2 dossiers de demande de subvention ont déjà été déposés auprès des services de l'Etat.

Diagnostics Bâtiments publics

Les restitutions des rapports de diagnostic des 5 bâtiments publics ont été réalisées en avril 2022. Une réunion de travail pour la précision de la stratégie de réduction de la vulnérabilité du CTM de Millau s'est tenue mi-mai 2022 et la restitution de l'étude spécifique s'est tenue en avril 2023 (hors PAPI). Une fiche action va être pré-définie en vue de l'élaboration du PAPI complet.

PERSPPECTIVES/ENSEIGNEMENTS/LIMITES

La réalisation des diagnostics habitations par une équipe dédiée interne au syndicat, bien que très chronophage, a permis d'assurer des liens avec les autres actions du PAPI comme la prise en main des outils de surveillance et de prévision des crues tels que Vigicrues (action 2.2).

L'équipe dédiée prévue était formée de 2 stagiaires, cependant, suite à des raisons personnelles, une seule personne a pu réaliser la mission. Une équipe de deux diagnostiqueurs aurait facilité l'organisation de l'action des géomètres pour les levés topographiques nécessaires. Ces levés étant plus rapides à réaliser que le diagnostic à proprement parler, il aurait été possible pour le technicien géomètre de se rendre sur les deux habitations diagnostiquées au même moment. Ainsi, les levés topographiques auraient été réalisés en même temps que le diagnostic (diagnostiqueur et géomètre présents sur site au même moment), la prise d'un 2^e RDV avec l'habitant pour les levés topographiques n'aurait pas été nécessaire. Le nombre total de diagnostics réalisés aurait pu être augmenté, et les délais de mise à disposition des données topographiques auraient été réduits.

Les objectifs et orientations de la stratégie d'action vont être définis en concertation avec les acteurs du territoire, en vue de l'élaboration du PAPI complet.

REALISATION FINANCIERE



Financiers	Assiette éligible	Taux	Montant
État (FPRNM)	73 732,34 €	50% TTC	36 866,17 €
Région Occitanie	73 732,34 €	20% TTC	14 746,47 €
Autofinancement	73 732,34 €	30% TTC	22 119,70 €
			73 732,34 €

Montant prévisionnel : 123 000,00 €TTC

INDICATEURS DE SUIVI TECHNIQUE



Nombre de communes bénéficiaires de cette action : 15

Nombre de diagnostics réalisés :

- 51 diagnostics habitant
- 5 diagnostics bâtiments publics

Définition des objectifs et orientations de la stratégie d'action pour le PAPI complet

5.2. DIAGNOSTIQUER LA VULNERABILITE DES ENTREPRISES SITUEES EN ZONE INONDABLE

OBJECTIFS/DESCRIPTION DE L'ACTION

L'objectif est de réduire la vulnérabilité aux inondations des entreprises de moins de 20 salariés.

TERRITOIRE CONCERNE :

- Communauté de communes Millau Grands Causses pour les diagnostics.
- Partie Lozérienne de l'UHR.

MAITRISE D'OUVRAGE : SYNDICAT TARN-AMONT

MISE EN ŒUVRE

- Opération pilote sur le territoire de la Communauté de communes de Millau Grands Causses : diagnostics « rapides » réalisés par la Chambre de Commerce et d'industrie de l'Aveyron CCI12 et la Chambre de métiers et de l'Artisanat de l'Aveyron CMA12, partenaires et prestataires de l'action. Ces diagnostics ont permis d'évaluer les besoins sur le sujet de la réduction de la vulnérabilité des entreprises aux inondations.
- Rencontre avec les entreprises de Lozère organisée avec la CCI48.

REALISATIONS

Opération pilote – CCMGC

- Environ 250 courriers envoyés aux entreprises identifiées en zone inondable. Diffusion du guide des bonnes pratiques « Bien se préparer et faire face aux inondations »
- 20 diagnostics « rapides » réalisés : 5 CMA + 15 CCI (dont 10 campings)
 - Évaluation et analyse des vulnérabilités :
 - Humaine
 - Bâtiment
 - Économique
 - Préconisations spécifiques + Fiches méthodes associées

Lozère

Invitation des entreprises à une rencontre avec la CCI48 et le Syndicat Tarn-amont pour échanger et évaluer les besoins. 8 entreprises étaient présentes à la rencontre qui s'est tenue au camping Couderc, dont l'exemple a servi de support pour les discussions.

Cette rencontre a été l'occasion d'échanges sur les pratiques et de discussions sur : alerte, dégâts, cadre réglementaire, entretien des cours d'eau, implication des parties prenantes.

PERPSECTIVES/ENSEIGNEMENTS/LIMITES

La moitié des entreprises ayant répondu favorablement au diagnostic sur le territoire de la CCMGC sont des campings (+ 1 restaurant de camping) : cette typologie d'entreprise se sent particulièrement concernée par le risque inondation et l'adaptation de son activité. Une réflexion spécifique sera menée sur les campings lors du PAPI complet (81 situés en zone inondable).

La présentation des diagnostics de vulnérabilité réalisés sur le territoire de la CCMGC lors du COFIL du PAPI de mars 2021 a permis de faire le lien avec la CCI Lozère et d'initier la réflexion autour de la réduction de la vulnérabilité des entreprises en zone inondables en Lozère.

La réflexion autour de la réduction de la vulnérabilité des entreprises en zones inondables sera poursuivie dans le cadre du futur PAPI complet : organisation de rencontres, de réunions thématiques, accompagnement des entreprises dans la mise en place des mesures de réduction de la vulnérabilité, etc.

REALISATION FINANCIERE



Financiers	Assiette éligible	Taux	Montant
État (FPRNM)	23 913,10 €	50% TTC	11 956,8 €
Région Occitanie	23 220,00 €	18% TTC	4 229,2 €
CCI Aveyron	19 170,00 €	12% TTC	2 875,5 €
CMA Aveyron	4 050,00 €	2% TTC	607,5 €
Autofinancement	23 913,10 €	18% TTC	4 244,1 €
			23 913,1 €

Montant prévisionnel : 39 000,00 €TTC.

INDICATEURS DE SUIVI TECHNIQUE



Nombre de communes bénéficiaires de cette action : 7

Nombre d'entreprises diagnostiquées :

- 20 diagnostics rapides (prévu : 20 diagnostics)
- Aucun besoin en diagnostic complet n'a été identifié (prévu : 30 diagnostics).

5.3. ETUDIER LA RESTAURATION D'UNE ZONE NATURELLE D'EXPANSION DE CRUE EN RIVE GAUCHE A SAINT-ROME DE CERNON

OBJECTIFS/DESCRIPTION DE L'ACTION

Suite aux inondations de novembre 2014, l'ancien Syndicat mixte des bassins du Cernon et du Souzlon a lancé plusieurs études dans le but de mieux comprendre la réponse du bassin versant lorsqu'il est soumis aux pluies des épisodes cévenols et d'envisager des aménagements permettant de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens face aux risques d'inondations tout en améliorant les fonctionnalités naturelles de la rivière.

Deux sites avaient été identifiés à Saint-Rome-de-Cernon pour envisager des travaux susceptibles de permettre une expansion naturelle des crues : la plaine du stade en rive droite et l'ancienne usine de la Sabar en rive gauche.

Le site de la rive droite a déjà fait l'objet d'importants travaux menés par le Syndicat Tarn-amont ayant permis de restaurer une zone d'expansion naturelle de crue (ZEC) de 1,5ha, alliant ainsi restauration du milieu aquatique, prévention des inondations et amélioration du cadre de vie.

Afin de poursuivre cette dynamique et redonner plus d'espace au Cernon, le comité syndical du Syndicat Tarn-amont a décidé, fin septembre 2019, de lancer une étude sur le site de la rive gauche afin de réaliser des scénarios de restauration en tenant compte des aménagements récents en rive droite et de définir un avant-projet visant la restauration d'une deuxième ZEC.

Pour rappel, cette action a été intégrée dans la demande d'avenant au PAPI en mars 2020.

TERRITOIRE CONCERNE :

Saint Rome de Cernon, site dit « de la Sabar »

MAITRISE D'OUVRAGE : SYNDICAT TARN-AMONT

MISE EN ŒUVRE

L'étude est articulée autour des phases suivantes :

- phase 1 : étude de faisabilité accompagnée d'une analyse multicritère simplifiée, qui permettront d'évaluer la faisabilité du projet global et donc de décider de sa poursuite
- phase 2 : étude d'avant-projet

La deuxième phase est conditionnée aux résultats de la première phase et n'a pas été intégrée dans les arrêtés de subventions.

Le prestataire retenu pour cette étude est EGIS eau (Montpellier), avec une expertise d'Artemesia et SEGED pour les aspects naturalistes.

En parallèle, des discussions ont été engagées par la mairie de Saint-Rome-de-Cernon avec la société Colas, actuel propriétaire et exploitant du site, pour une éventuelle cession du bâtiment et des parcelles à la commune. Cette potentielle acquisition, qui conditionne la réalisation des études et travaux, tiendra compte du degré de pollution du sol en place, le site étant une ancienne usine de production d'enrobé, avec des activités de fabrication, fusion, dépôts de goudron, bitume, asphalte, brai entre 1962 et les années 2000, aujourd'hui reconvertie en zone de stockage. La société Colas a fait réaliser un diagnostic de pollution des sols en décembre 2019, constitué d'une étude historique, documentaire et de vulnérabilité et d'investigations supplémentaires de type sondages, forages, prélèvements et analyses des substances chimiques dans les différents milieux susceptibles d'être impactés.

À l'aval, la zone est constituée d'habitat non conventionnel permanent.

REALISATIONS

- Réunion préalable 11 décembre 2020
- Réunion démarrage 16 avril 2021
- Copil d'avancement 20 juillet 2021, éléments de diagnostic
- Copil de restitution de l'étude de faisabilité 23 mai 2022.

PERPSECTIVES

En fonction des résultats de l'étude de faisabilité, un avant-projet détaillé pourrait être réalisé. Les questions de dépollution apparaissent comme une limite vis-à-vis des coûts d'évaluation et de traitements.

REALISATION FINANCIERE



Phase 1 : étude de faisabilité et analyse multicritères simplifiée

Financeurs	Assiette éligible	Taux	Montant prévisionnel
État (FPRNM)	41 000€	10% TTC	4 100 €
Région Occitanie	41 000€	20% TTC	8 200 €
Agence de l'eau Adour-Garonne	41 000€	50% TTC	20 500 €
Autofinancement	41 000€	20% TTC	9 796 €
			42 596 €

Phase 2 : non-engagée

Total prévisionnel : 90 000 €TTC.

INDICATEURS DE SUIVI TECHNIQUE



- Avancement de l'étude.

AXE 6 : RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS

6.1. ETUDIER DES SOLUTIONS POUR LIMITER L'IMPACT DES CRUES TORRENTIELLES SUR LE BASSIN VERSANT DU LADOUX

OBJECTIFS/DESCRIPTION DE L'ACTION

La commune de Millau souhaite améliorer les écoulements en crue du bassin versant du Ladoux (affluent en rive droite du Tarn), afin de :

- Réduire le risque d'inondations sur la vingtaine d'habitations riveraines lors des débordements de ce ruisseau très torrentiel (épisodes très rapides, voire fonte de neige brutale) ;
- Réduire les dégâts causés par le transport solide (ouvrages, réseaux...) lors des crues et le coût de remise en état.

S'appuyant sur les études précédentes réalisées sur le bassin et sur des échanges avec les acteurs référents (élus, riverains, agriculteurs), la mission doit permettre :

- D'actualiser les données issues des études existantes au regard de l'évolution du bassin versant, de la prise en compte des enjeux environnementaux et des nouvelles contraintes réglementaires ;
- De modéliser l'état actuel et analyser les enjeux et les montants de dommages en état actuel,
- De proposer une stratégie d'aménagement, à dire d'expert, et comparer plusieurs solutions d'aménagement (avantages/inconvénients), via notamment un atelier de travail, afin de répondre au mieux aux besoins du secteur, et aux attentes de ses occupants et représentants.

TERRITOIRE CONCERNE :

Bassin versant du Ladoux, Millau

MAITRISE D'OUVRAGE : SYNDICAT TARN-AMONT

MISE EN ŒUVRE

Recensement des études existantes, expertise de la DDT12, réflexion sur le besoin d'actualisation et de synthèse des études existantes, mobilisation des parties (ville de Millau, CCMGC, Syndicat Tarn-amont) et lancement d'une prestation externe.

Prestataire retenu : groupement EGIS eau-Mayane

L'étude s'articule autour des phases suivantes :

- Visite de terrain sur l'ensemble du bassin versant, visite ciblée élus/riverains sur les secteurs les plus sensibles (aval)
- Entretien avec les principaux propriétaires agricoles (amont)
- Analyse critique des études précédentes réalisées sur le bassin versant au regard de l'évolution du bassin versant, de la prise en compte des enjeux environnementaux et des nouvelles contraintes réglementaires
- Analyse des entrants hydrologiques du PPRi en cours d'élaboration
- Modélisation de l'état actuel pour 4 crues
- Analyse des enjeux et des montants de dommages en état actuel
- Proposition d'une stratégie d'aménagement, à dire d'expert à partir des critères définis.
- Comparaison avantages/inconvénients des différentes solutions d'aménagement

- Animation d'un atelier thématique : concertation autour de la stratégie
- Rédaction d'un rapport de synthèse détaillant les résultats de l'étude, la démarche de concertation, la stratégie retenue et les études complémentaires à mener.

REALISATIONS

- Le lancement de l'étude s'est déroulé mi-avril lors d'un COPIL avec visite sur le terrain avec l'association des riverains du Tarn et de la Dourbie et les élus locaux pour partager et recueillir les problématiques et les attentes de chacun.



Figure 7 : visite de terrain lors du COPIL de lancement de l'étude : amont de la zone urbanisée, 13 avril 2022

- Des rencontres sur le terrain avec des riverains ont aussi été réalisées (mi-avril) pour mieux définir les problématiques rencontrées (rencontres avec 3 riverains référents ainsi qu'avec l'association des riverains du Tarn et de la Dourbie, échanges avec les riverains rencontrés au fil du terrain). Ces rencontres ont permis de récolter des images d'évènements passés.



Figure 8 : crue du Ladoux, Octobre 2019 (crédit photo : Roger Venica)

- Un atelier de concertation a été organisé le 7 juillet 2022 : établissement d'une stratégie et proposition d'actions sur la base du diagnostic et des enjeux touchés (simultanément avec le COPIL et l'atelier organisés pour l'élaboration du PAPI complet)

Résultats de l'étude :

- Etablissement du diagnostic actuel (en concertation, avec les élus locaux, les habitants, l'association des riverains du Tarn et de la Dourbie, les agriculteurs)
- Identification des enjeux touchés (terrain et analyse SIG)
- Définition des dommages actuels (analyse SIG et analyse de courbes de dommages)
- Proposition d'actions et de 4 scénarios d'aménagement

PERPSPCTIVES

Les conclusions de l'étude serviront à rédiger une fiche action dédiée dans la cadre du futur PAPI complet.

- Mise en œuvre du scénario 0 (actions sur l'amont avec les agriculteurs, amélioration de la sensibilisation, de la signalisation et de l'alerte sur l'aval, reprise du peigne à embacles)
- Etudes complémentaires pour les scénarios 2 et 3, concernant respectivement la reprise d'ouvrages hydrauliques limitants et le recalibrage du lit du Ladoux sur une section limitante.

REALISATION FINANCIERE

 100 %

Financeurs	Assiette éligible	Taux	Montant
État (FPRNM)	30 000 €	50% TTC	15 000 €
Région Occitanie	30 000 €	20% TTC	6 000 €
Autofinancement	30 000 €	30% TTC	9 000 €
			30 000 €

Montant prévisionnel : 30 000 €TTC

INDICATEURS DE SUIVI TECHNIQUE

 100 %

- Avancement de l'étude : 50 % (l'étude commandée est en cours au moment de la rédaction du bilan)
Le taux de réalisation technique finale sera de 100 %.

6.2. ELABORER UN PROGRAMME DE TRAVAUX POUR LIMITER L'EROSION DES BERGES SUR LA BASSE VALLEE DE LA DOURBIE

OBJECTIFS/DESCRIPTION DE L'ACTION

Le secteur concerné, dit de la « basse Dourbie », s'établit entre le Monna et la confluence avec le Tarn, commune de Millau et représente un linéaire de 5,4 km de cours d'eau. La problématique concerne les nombreuses activités implantées le long du cours d'eau, et parfois au plus près de celui-ci (activités de loisirs, campings, voie de communication et nombreux réseaux).

Compte tenu des risques de dégradation par les phénomènes naturels de mobilité de la Dourbie, le Syndicat Tarn-amont redoute qu'une crue dévastatrice conduise les gestionnaires des infrastructures à mener de lourds travaux de protection dans l'urgence sans prendre en compte les conséquences à long terme pour la rivière et donc la population. Il apparaît indispensable d'anticiper cette situation en définissant un programme d'actions spécifique au secteur de la basse vallée de la Dourbie.

Pour rappel, ce secteur a précédemment fait l'objet d'études (SIEE 1999 et 2006) pour le compte de la Communauté de Communes Millau Grands Causses. Suite à ces études, deux anciens chenaux de crue ont été rétablis (Dourbiettes). Ces chenaux permettent aujourd'hui de délester en période de crue le lit principal de la Dourbie pour des petites à moyennes crues particulièrement. Ces travaux contribuent à limiter les phénomènes d'érosion et de déstabilisation des berges. Cependant, cette intervention, située au niveau de la confluence avec le Tarn, ne solutionne pas l'intégralité des problématiques d'érosion présentes sur l'ensemble du tronçon.

En 2016, et à la demande notamment de la direction des routes du Conseil départemental, le Syndicat mixte du bassin versant de la Dourbie a engagé une étude sur la basse Dourbie dont l'objectif était d'étudier la restauration de l'espace de mobilité du cours d'eau en réduisant la vulnérabilité des enjeux. Cette étude réalisée par le cabinet Gravellier-Fourcadier présentait plusieurs solutions dont la mise en place de nouveaux enrochements et le confortement de protections existantes. Ces solutions peuvent répondre localement à un enjeu, mais sont aussi susceptibles d'induire voire d'aggraver des dysfonctionnements en amont ou en aval direct immédiat de secteurs enrochés. Pour mémoire, un autre des scénarios étudiés consistait à l'éloignement de la voirie départementale vers la plaine alluviale. Cette solution a été considérée comme trop complexe par les gestionnaires d'infrastructures. Une expertise complémentaire au bureau d'étude Biotec a été réalisée en 2017. Il s'agit donc désormais de travailler à gérer la basse Dourbie avec les contraintes latérales existantes.

TERRITOIRE CONCERNE :

Basse vallée de la Dourbie, secteur situé entre le lieu-dit Massebiau et la confluence avec le Tarn, sur la commune de Millau.

MAITRISE D'OUVRAGE : SYNDICAT TARN-AMONT

MISE EN ŒUVRE

Le Syndicat Tarn-amont, dans le cadre de plusieurs réunions tenues à l'automne 2019 et associant notamment les élus et les services de l'État, a proposé aux principaux acteurs du dossier de signer une convention-cadre pour s'accorder sur une stratégie pluriannuelle d'intervention à élaborer par le lancement d'une étude.

Une première mouture du document a été transmise aux différents acteurs fin décembre 2019. En raison du contexte électoral de 2020, ce dossier n'a pu être relancé qu'en avril 2021. Il a été confirmé que le scénario

incluant le déplacement de la voirie départementale ne serait pas retenu. En effet, il apparait comme ultime en raison de son cout onéreux, et nécessiterait des acquisitions foncières.

Le Syndicat Tarn amont, par sa compétence GEMAPI s'est proposé pour coordonner les acteurs du projet et rédiger une note de méthodologie stratégique. L'objectif est de définir la stratégie de mise en œuvre de solutions adaptées permettant de répondre aux problématiques d'érosion sur les secteurs de l'Hymen et des Rivages.

Ci-dessous, les axes de travail pour la mise en œuvre d'actions :

1. Constitution d'un « groupe de travail et de suivi » Basse Dourbie
2. Lancement d'une étude de faisabilité sur les secteurs de l'Hymen et des Rivages
3. Appropriation des solutions techniques à mettre en œuvre
4. Présentation aux services de l'Etat
5. Appropriation par les collectivités et maîtrise d'ouvrage
6. Suivi.

Cette méthodologie a été approuvée avec la signature d'une convention tri-partite entre le département de l'Aveyron, le bloc communal (Commune de Millau et Communauté de communes Millau Grands Causses), et le Syndicat Tarn-amont, signé par les parties début 2022. Elle permet de lancer une étude technique de faisabilité sur la recherche de solutions pour la pérennisation des infrastructures sur les secteurs de L'Hymen et Les Rivages, identifiés à fort enjeux.

REALISATIONS

- Signature d'une convention entre le département de l'Aveyron, le bloc communal (commune de Millau et communauté de commune de Millau Grands Causses) et le Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont : mars 2022
- Consultation pour une étude technique de faisabilité sur les secteurs de l'hymen et des rivages, particulièrement identifiés à forts enjeux (été 2022).

PERPSPCTIVES

Cette étude de faisabilité doit permettre aux partenaires de se positionner et d'appréhender les futurs travaux à engager.

Le suivi de l'étude technique et la mise en œuvre des solutions proposées sont réalisés dans le cadre du programme pluriannuel de gestion des milieux aquatiques du Tarn-amont 2023-2027.

REALISATION FINANCIERE (EN COURS)

 100 %

Financeurs	Assiette éligible	Taux	Montant
Bloc communal (CC MGC et Ville de Millau)	33 840 €TTC	60% HT + TVA	22 560 €
Conseil départemental 12	33 840 €TTC	40% HT	11 800 €
			33 840 €

Montant prévisionnel : 30 000 €TTC

INDICATEURS DE SUIVI TECHNIQUE

 60 %

- Avancement de l'étude dans le cadre du PAPI*

* L'étude est désormais menée dans le cadre du programme pluriannuel de gestion des milieux aquatiques du Tarn-amont 2023-2027.

ANNEXES

ANNEXE 1 : BILAN FINANCIER

Actions	Maitre d'ouvrage	Années de réalisation	Coûts prévisionnels (€TTC)	Financements prévisionnels								Montant dépensé (€TTC)	Financements réels								Réalisation financière (%)											
				Etat		Région Occitanie*		Autres partenaires		Autofinancement			Etat		Région Occitanie		Agence de l'eau Adour-Garonne		Autres partenaires			Autofinancement										
				Part (%)	montant (€)	Part (%)	montant (€)	Part (%)	montant (€)	Part (%)	montant (€)		Part (%) *	montant (€TTC)	Part (%) *	montant (€TTC)	Part (%) *	montant (€TTC)	Part (%) *	montant (€TTC)		Part (%) *	montant (€TTC)									
Axe 0 - Animation du PAPI																																
0.1 Animer le PAPI d'intention du Tarn-amont	SMBVTAM	2019	38 020,09																													
		2020	48 000,00	40%	15 208,04	20%	7 604,02	30% d'1/2 ETP (1)	6 580,31	25%	8 627,73	41 971,39	36%	15 208,04	18%	7 604,02	16%	6 531,8			30%	12 627,53	110									
		2021	48 000,00		19 200,00		9 600,00		7 200,00		12 000,00	38 407,57	34%	13 112,83	19%	7 219,51	18%	6 842			29%	11 233,23	80									
TOTAL - Axe 0			134 020,09	53 608,04	26 804,02	20 980,31	32 627,73	128 194,59	36%	46 740,63	19%	23 970,71	17%	21 245,80	28%	36 237,45	96															
Axe 1 - L'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque																																
1.1	Elaborer les DICRIM	Communes	2019 2020 2021	Pris en charge par les communes appuyées par le syndicat																												
1.2	Assurer l'information communale sur les risques et les mesures de sauvegarde	Communes	2019 2020 2021	Pris en charge par les communes appuyées par le syndicat																												
1.3	Concevoir des supports de sensibilisation		2020	10 600,00	50%	5 300,00	0%	-	0%	-	50%	5 300,00	10 600	50%	5 300	0%	0	0	0	46%	4876	4%	424	100								
			2021	3 000,00	50%	1 500,00	0%	-	0%	-	50%	1 500,00	4 380,64	48%	2 097,00	0%	-	0	0	-	-	52%	2 283,64	146								
			2021	7 440,00	50%	3 720,00	0%	-	0%	-	50%	3 720,00	8 235,00	50%	4 117,50	0%	0	0	0	0	0	50%	4 117,5	111								
			TOTAL action	21 040,00									23 215,64	50%	11 514,50	0	0	0	0	21%	4876	29%	6 825,14	110								
1.4	Intervenir auprès des scolaires (module C) **		TOTAL	28 885,00	50%	14 442,50	20%	5 777,00	0%	-	30%	8 665,50	12 163,53	50%	6 081,70	4%	479,41	50%	6 081,77		-4%	-479,41	42									
1.5	Recenser et poser des repères de crues	SMBVTAM	2019 2020 2021	39 600,00	42%	16 500,00	17%	6 600,00	0%	-	42%	16 500,00	33 933,40	49%	16 500	17%	5 655,57			3%	1 145,7	31%	10 632,13	86								
1.6	Réaliser une étude hydrogéomorphologique sur les secteurs à enjeux des bassins du Trévezel et de la haute-Dourbie	SMBVTAM	2020 2021	14 000,00	0%	-	20%	2 800,00	0%	-	80%	11 200,00	12 900	0%	-	20%	2 580,00 €	0%	-			80%	10 320	92								
1.7	Réaliser une étude globale sur le ruissellement	SMBVTAM	2021	120 000,00	50%	60 000,00	20%	24 000,00	0%	-	30%	36 000,00																				
TOTAL - Axe 1			223 525,00	101 462,50	39 177,00	-	82 885,50	82 212,57	34 096,20	8 714,98	6 081,77	6 021,70	27 297,86																			
Axe 2 - La surveillance, la prévision des crues et des inondations																																
2.1	Installer des échelles limnimétriques	SMBVTAM	2019 2020 2021	14 400,00	42%	6 000,00	17%	2 400,00	0%	-	42%	6 000,00	12 410,41 €	48%	6 000	17%	2 068,4			4%	480	31%	3 862,01 €	86								
2.2	Accompagner les acteurs locaux dans la prise en main des outils de surveillance et de prévision des crues mis à leur disposition par l'état	SMBVTAM	2019 2020 2021	Pris en charge dans le cadre de l'animation du PAPI																												
2.3	Identifier les sites propices à l'implantation de stations de surveillance	SMBVTAM	2020 2021	36 000,00	50%	18 000,00	20%	7 200,00	0%	-	30%	10 800,00	36 000,00	50%	18 000	20%	7 200			4%	1 444,20	26%	9 355,80	100								
2.4	Installer des stations de surveillance des cours d'eau	SMBVTAM	-	86 400,00	42%	36 000,00	17%	14 400,00	0%	-	42%	36 000,00	REPORTEE																			
TOTAL - Axe 2			136 800,00	60 000,00	24 000,00	-	52 800,00	48 410,41	24 000,00	9 268,40	-	13 217,81																				
Axe 3 - L'alerte et la gestion de crise																																
3.1	Elaborer les PCS et les maintenir à jours	Communes	2019 2020 2021	Pris en charge par les communes appuyées par le syndicat																												
3.2	S'équiper pour la gestion de crise	Communes	2019 2020 2021	Pris en charge par les communes appuyées par le syndicat																												
TOTAL - Axe 3																																
Axe 4 - La prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme																																
4.1	Actualiser les PPRI	Etat (DDT 12 et 48)	2019 2020 2021	Pris en charge par l'Etat																												
4.2	Assister les communes et EPCI pour l'intégration des prescriptions réglementaires des PPRI lors de l'élaboration des documents d'urbanisme	SMBVTAM	2019 2020 2021	Pris en charge dans le cadre de l'animation du PAPI																												
TOTAL - Axe 4																																
Axe 5 - La réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes																																
5.1	Diagnostiquer la vulnérabilité des habitations et des bâtiments publics situés en zone inondable	SMBVTAM	2020 2021	123 000,00	50%	61 500,00	20%	24 600,00	0%	-	30%	36 900,00	73 732,34	50%	36 866,17	20%	14 746,468	0%	-			30%	22 119,702	60								
5.2	Diagnostiquer la vulnérabilité des entreprises situées en zone inondable		2019	16 000,00	50%	8 000,00	15%	2 400,00	15% (2)	2 400,00	20%	3 200,00																				
			2020																													
			2021	23 000,00	50%	11 500,00	20%	4 600,00	0%	-	30%	6 900,00	23 913,60	50%	11 956,8	18%	4 229,22			14,00%	3 483,5	18%	4 244,08	61								
5.3	Etudier la restauration d'une ZEC en rive gauche à Saint-Rome-de-Cernon		2020	85 000,00	10%	8 500,00	20%	17 000,00	50% (1)	42 500,00	20%	17 000,00	42 596,00	9,63%	4 100,00	19,25%	8 200,00	48,13%	20 500,00			23,00%	9 796,00	0								
			2022	5 000,00	50%	2 500,00	0%	-	0%	-	50%	2 500,00																				
TOTAL - Axe 5			252 000,00	92 000,00	48 600,00	44 900,00	66 500,00	140 241,94	52 922,97	27 175,69	20 500,00	36 159,78																				
Axe 6 - Le ralentissement des écoulements																																
6.1	Etudier des solutions pour limiter l'impact des crues torrentielles sur le bassin versant du Ladoux	SMBVTAM	2020 2021	30 000,00	50%	15 000,00	20%	6 000,00	0%	-	30%	9 000,00	30 000,00	50%	15 000	20%	6 000					30%	9 000									
6.2	Elaborer un programme de travaux pour limiter l'érosion des berges sur la basse vallée de la Dourbie	SMBVTAM	2019 2020 2021	30 000,00	0%	-	0%	-	0%	-	100%	30 000,00	33 840,00							33%	11 280,00	60	22 560,00	113								
TOTAL - Axe 6			60 000,00	15 000,00	6 000,00	-	39 000,00	63 840,00	15 000,00	6 000,00	-	11 280,00	31 560,00																			
Axe 7 - La gestion des ouvrages de protection hydraulique - Sans objet (pas d'ouvrage de protection hydraulique sur le territoire)																																
TOTAUX											806 345,09	322 070,54	144 581,02	65 880,31	273 813,23	462 899,51	100%	172 759,80 €	75 129,77 €	47 827,57 €	17 301,70 €	144 472,91 €	57									

* Pour le détail des assiettes éligibles et des partenaires se référer au rapport du bilan du PAPI, partie "bilan en termes d'actions"

** les interventions scolaires portées par le Syndicat tarn-amont comportent 3 modules dont un seul est intégré dans le PAPI (module C). Voir le rapport pour plus de détails.

*** La Région Occitanie n'a pas financé la réalisation de la plaquette

participation de l'Etat aux journées inondations : via le PAPI et via l'appel à projet de la journée de la résilience (1200€)

